



Assemblée générale

Soixante et unième session

20^e séance plénière

Mardi 26 septembre 2006, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Andrei Stratan, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova.

M. Stratan (Moldova) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session et vous souhaiter pleins succès à ce poste si honorable et de si haute responsabilité. Mes félicitations s'adressent aussi à votre prédécesseur, M. Jan Eliasson.

Je voudrais également dire toute ma reconnaissance et toute mon admiration au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le dévouement et la détermination qu'il a manifestés dans l'exercice de ses importantes fonctions. En ce qui concerne les prochaines élections au poste de Secrétaire général, je saisis cette occasion pour rappeler que l'Europe orientale est la seule région à n'avoir pas encore été représentée à ce poste élevé. Je salue à ce propos la candidature de M^{me} Vaira Vike-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie.

Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 sont encore très fraîches dans nos mémoires. Pour le

cinquième anniversaire de cette tragédie, les écrans de nos télévisions ont de nouveau montré des scènes affreuses de souffrances et de mort. Cela nous a permis de nous rappeler à quel point nous devons être résolus dans notre combat contre le terrorisme, qui constitue l'une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales.

C'est dans cet esprit que Moldova appuie pleinement la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée récemment par l'Assemblée générale, et qu'elle salue la décision de l'Assemblée de continuer, à la présente session, l'examen du rapport d'activité du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891). Nous pensons que les mesures spécifiques prises dans le cadre du plan d'action de la Stratégie sont complètes et détaillées et auront des incidences de grande portée. Nous devons prendre des mesures pratiques, individuellement et collectivement, pour mettre en œuvre les dispositions du plan. De même, nous pensons que les recommandations présentées dans le rapport d'activité du Secrétaire général serviront de guide aux États Membres dans leur action en vue de prévenir les conflits dans le monde entier.

De nombreuses organisations régionales ont été chargées par l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VIII de la Charte, de traiter de conflits dont le Conseil de sécurité ne s'occupe pas. Nous devons établir des relations plus systématiques avec ces organisations. Aucun conflit dans le monde ne doit

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



échapper à l'attention de l'ONU, qu'il soit ou non à l'ordre du jour du Conseil.

Dans cette perspective, nous sommes très heureux que l'Assemblée générale, malgré l'opposition de certains États Membres, ait accepté d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session une nouvelle question, le point 27, proposé par l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Ukraine et Moldova – groupe GUAM : « Conflits prolongés dans la région de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM) et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement internationaux ». Ces conflits non résolus continuent d'avoir des effets néfastes sur le développement politique, social et économique des États du groupe GUAM ainsi que sur les millions d'habitants de cette région. Nous pensons que porter la question devant la communauté internationale par l'intermédiaire de l'Assemblée générale faciliterait le règlement des conflits en Azerbaïdjan, en Géorgie et en Moldova, et n'affaiblirait pas, comme le craignent certains, les mécanismes existants pour un règlement négocié de ces conflits. Dans ce contexte, je voudrais exprimer, au nom de Moldova, notre profonde gratitude aux pays qui ont appuyé notre initiative.

Le conflit transnistrien est dû avant tout à la poursuite d'intérêts et desseins géopolitiques. Il a été déclenché avec un soutien extérieur immédiatement après l'effondrement de l'Union soviétique et la déclaration d'indépendance et de souveraineté de Moldova. À la différence d'autres conflits internes, engendrés et renforcés par des antagonismes ethniques et religieux, celui-ci est de nature purement politique. La similarité de la structure ethnique des populations sur les deux rives du Dniestr est évidente et ne peut être niée.

Au fil des ans, les autorités moldoves ont mis en place des politiques spécifiques en vue d'assurer le plein respect des droits fondamentaux des minorités ethniques, conformément aux normes internationales les plus élevées. Les organisations internationales traitant des questions des droits de l'homme ont confirmé de façon répétée qu'en Moldova, toutes les conditions nécessaires à la préservation des identités culturelle et linguistique des minorités ethniques étaient réunies. Ces conditions incluent le fonctionnement de nombreuses écoles sur la base des langues des minorités, ainsi que l'usage très répandu du russe dans les communications interethniques.

Le règlement satisfaisant de la question du Gagauz, fondé sur l'octroi d'un statut spécial à la région concernée, est l'une des grandes réalisations de la politique nationale de Moldova. C'est un exemple unique dans l'Europe de l'après-guerre froide d'un conflit réglé par des moyens pacifiques. Cette situation, compte tenu de l'absence de démocratie et de la critique croissante du régime transnistrien de Tiraspol de la part de la communauté internationale, a convaincu les dirigeants séparatistes de mettre fin à l'exploitation des éléments culturels et linguistiques dans le processus de négociation.

Il convient de souligner ici que le territoire contrôlé par les séparatistes est l'une des rares régions de ce type dans le monde, puisque c'est une région où les partis politiques et les organisations non gouvernementales opposées au régime séparatiste sont interdits, où la liberté des médias et de l'opinion est inexistante et où les libertés fondamentales, particulièrement celles de la population moldove autochtone, sont violées.

Qui plus est, différents types d'armes classiques, y compris des armes interdites ou limitées par les accords internationaux de contrôle des armements, sont toujours fabriquées dans la région. Les dirigeants séparatistes poursuivent vigoureusement le processus d'accroissement du potentiel militaire en Transnistrie, malgré les efforts constants déployés par Moldova pour réduire ses forces militaires et régler le conflit politique exclusivement par des moyens pacifiques sans renoncer à son statut permanent de neutralité.

Les autorités moldoves sont déterminées à trouver une solution politique au conflit transnistrien sur la base du respect e la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Ce problème de sécurité doit être résolu par la négociation, avec la participation des acteurs principaux selon la formule « 5+2 ». L'objectif final des négociations devrait être de rédiger un statut juridique spécial pour la région de Transnistrie à l'intérieur de Moldova. La démocratisation et la démilitarisation de la région sont des conditions indispensables à tout progrès dans le processus de règlement.

Nous avons une bonne feuille de route pour le règlement du conflit – le plan ukrainien – ainsi que les documents approuvés par le Parlement moldove pendant l'été 2005. Il importe que les négociations reprennent au plus vite possible, sans condition préalable. Moldova appuie vigoureusement les appels à

la négociation. Bien que les quatre cycles de négociation « 5+2 » n'aient guère amené de progrès, nous pensons qu'il est essentiel de poursuivre les pourparlers plutôt que de s'en tenir à maintenir le statu quo.

Afin de faire avancer le processus de règlement, les autorités moldaves ont pris un certain nombre de mesures complémentaires. Ainsi, le 22 juillet, le Parlement moldave a adopté la loi sur les dispositions réglementaires fondamentales du statut juridique spécial des colonies de la rive gauche du Nistru. Cette loi accorde à la Transnistrie le droit de résoudre indépendamment les problèmes relatifs au développement juridique, social et économique, tout en respectant la Constitution et les lois de Moldova. De plus, la loi accorde à la région de Transnistrie le droit d'avoir ses propres organes législatifs et exécutifs et d'utiliser d'autres langues officielles.

De même, des dispositions ont été prises pour que les activités des sociétés de Transnistrie soient englobées dans le cadre juridique du pays grâce à leur enregistrement auprès des autorités constitutionnelles, ce qui devrait permettre à ces sociétés de bénéficier pleinement des échanges commerciaux préférentiels que Moldova entretient avec ses propres partenaires, dont l'Union européenne. Cela a été possible grâce à la volonté conjointe des autorités moldaves et ukrainiennes de sécuriser notre frontière commune. Le déploiement de la mission d'aide à la gestion des frontières de l'Union européenne a facilité la coopération entre les services moldaves et ukrainiens en vue d'établir un régime de frontières unique et de contrôler efficacement les frontières. Nous sommes certains que cette interaction trilatérale contribuera au règlement du problème de Transnistrie.

Nous saisissons cette occasion pour informer l'Assemblée générale que, le 17 septembre, le régime le régime séparatiste de Transnistrie a organisé un referendum sur l'avenir de la région. Nous condamnons ce pseudo-referendum, qui porte atteinte de façon flagrante à l'intégrité territoriale du pays et défie les valeurs et les normes démocratiques. Moldova est reconnaissante aux médiateurs et observateurs du processus de négociation – l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Ukraine – de refuser résolument de reconnaître cette farce.

Les tensions dans la zone de sécurité continuent de nous inquiéter. Le mécanisme actuel de maintien de

la paix étant inefficace, il faut le remplacer par une mission multinationale de maintien de la paix dotée d'un mandat international. Nous nous félicitons de ce que certaines mesures aient été proposées dans ce sens et nous sommes prêts à nous atteler à ce problème sans tarder, en recherchant des résultats. En ce qui concerne les aspects militaires, je réitère notre préoccupation et notre profond regret de voir que la Fédération de Russie ne s'est pas encore acquittée des engagements qu'elle a pris à Istanbul. La mise en œuvre complète de ces décisions facilitera l'entrée en vigueur du Traité aménagé sur les forces armées conventionnelles en Europe. Nous soulignons aussi la nécessité d'une inspection internationale rapide des dépôts de munitions dans la région de Transnistrie. On n'a déjà que trop tardé à surveiller les entreprises militaro-industrielles dans la région orientale de Moldova.

Cette année, Moldova fête le quinzième anniversaire de son indépendance. Pendant ces 15 années, en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous avons partagé pleinement les valeurs communes, les responsabilités, les réalisations et les revers de l'Organisation. Nous avons jeté les bases d'une société démocratique dans laquelle les droits de l'homme et les droits nationaux des minorités sont respectés. La principale réalisation a été la consolidation de Moldova en tant que pays européen indépendant et pacifique. Moldova a choisi de façon irréversible la voie de l'intégration européenne en tant qu'objectif stratégique de sa politique étrangère. Nous adhérons totalement à l'idée d'une intégration dans le système des valeurs politiques, économiques et sociales de la famille de l'Union européenne. Nous espérons que la mise en œuvre du Plan d'action Union européenne-Moldova nous permettra d'élever nos relations contractuelles avec l'Union européenne à un autre niveau.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session se dérouleront dans un esprit de solidarité, selon une approche constructive et réaliste des questions complexes qui se posent au monde d'aujourd'hui. La délégation de Moldova s'est engagée à contribuer, conjointement avec les autres États Membres, à la réalisation des nobles objectifs de l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mamady Condé, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Guinée.

M. Condé (Guinée) : C'est pour moi un réel plaisir de vous adresser, Madame la Présidente, les vives félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de notre soixante et unième session. En vous accordant leur confiance en tant que troisième femme à présider l'Assemblée générale, les États Membres ont voulu ainsi reconnaître vos talents de diplomate chevronnée et rendre hommage à l'importante contribution de votre pays à la réalisation des nobles idéaux de liberté, de paix et de prospérité dans le monde. Mon pays, la Guinée, qui partage avec le vôtre des valeurs communes, vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je voudrais aussi saluer le travail remarquable accompli par votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, qui a dirigé avec sagesse et efficacité les travaux de la soixantième session.

Je voudrais également m'acquitter d'un agréable devoir, celui de transmettre à un valeureux fils de l'Afrique, le Secrétaire général Kofi Annan, la haute appréciation de S. E. le général Lansana Conté, Président de la République, pour son éminente contribution à la promotion des valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies. Au moment où il s'apprête à passer le témoin, je tiens à lui exprimer notre sincère reconnaissance.

La Guinée salue enfin l'admission du Monténégro au sein de la grande famille des Nations Unies.

En septembre 2005, l'Assemblée générale a adopté, à l'issue d'une réunion de haut niveau, d'importantes décisions qui constituent une feuille de route pour la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réforme de notre Organisation en vue de l'adapter à l'évolution du monde. Dans ce cadre, ma délégation se réjouit des réformes engagées et des progrès réalisés. Elle se félicite de la création du Conseil des droits de l'homme, outil approprié de promotion des droits fondamentaux et de la bonne gouvernance nationale et internationale. De même, elle espère que la nouvelle Commission de consolidation de la paix apportera une contribution essentielle à la mobilisation des ressources nécessaires au relèvement des pays sortant d'un conflit.

Cependant, six décennies après la création de l'ONU, la cohérence de son action en matière de développement, d'aide humanitaire et d'environnement, reste une œuvre inachevée. La réforme de la gestion du Secrétariat qui suppose des

sacrifices individuels et collectifs, ne vise pas seulement à réduire les charges de l'ONU, mais à mieux investir pour accroître son efficacité. Pour aller de l'avant, la communauté internationale doit consolider les réformes et les étendre aux principaux organes de l'Organisation. La Guinée soutient résolument cette dynamique, seule à même d'assurer la transparence, la représentativité et l'efficacité de ces organes. Ce processus, bien entendu, est tributaire de la volonté politique de tous les États Membres, sans exception.

La préservation de la paix et de la sécurité internationales comporte à la fois des facteurs de satisfaction et des motifs de préoccupation.

En Afrique, plus particulièrement dans sa partie occidentale, ma délégation se réjouit du retour de la paix en Guinée Bissau, en Sierra Leone et au Libéria. Cependant, l'équilibre de ces États reste encore précaire. C'est pourquoi, nous exhortons la communauté internationale à raffermir sa coopération avec les gouvernements démocratiquement élus de ces pays, afin de consolider la paix et d'assurer le relèvement rapide de leur économie.

En Côte d'Ivoire, le processus de paix entre dans une phase décisive avec le règlement des questions sensibles afférentes à la tenue prochaine d'élections libres et équitables. La Guinée encourage les parties à coopérer pleinement dans la poursuite du dialogue en vue d'un dénouement heureux de la crise.

Dans la région des Grands Lacs, les avancées significatives des derniers mois sont encourageantes.

Les élections générales du 30 juillet dernier en République démocratique du Congo constituent une étape cruciale dans le processus de paix. Le maintien des troupes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, en appui aux efforts du Gouvernement est, toutefois, indispensable au rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national et à la pacification de l'est du pays en particulier.

Au Soudan, nous apprécions les efforts déployés par la communauté internationale, notamment par l'Union africaine et les dirigeants de la région, pour promouvoir la paix et la sécurité au Darfour. L'accord de paix d'Abuja du 5 mai 2006 constitue un tremplin pour parvenir à un accord global inclusif, indispensable à la stabilité du pays.

En Somalie, ma délégation encourage toutes les parties concernées à privilégier la voie de la négociation, en vue du rétablissement de la paix. S'agissant du Sahara occidental, la République de Guinée encourage les parties au conflit à renforcer leur coopération avec l'envoyé personnel du Secrétaire général en vue de trouver une solution politique juste, définitive et mutuellement acceptable.

Au Moyen-Orient, la Guinée regrette que le désengagement d'Israël de la bande de Gaza ne soit pas suivi de mesures supplémentaires destinées à mettre fin à l'occupation du territoire palestinien. Elle exhorte au respect des résolutions pertinentes de l'ONU et de la Feuille de route du Quatuor, en faveur de l'émergence de deux États, palestinien et israélien, aux frontières sûres et internationalement reconnues, vivant en paix, côte à côte.

En ce qui concerne la crise israélo-libanaise, la Guinée déplore vivement la tragédie du peuple libanais. Elle soutient l'application effective de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui impose un cessez-le-feu et décide du déploiement d'une force internationale d'interposition renforcée au Sud-Liban.

En Iraq, nous soulignons la nécessité de mettre fin à l'engrenage de la violence afin de garantir la stabilité du pays et de mener à bien l'œuvre de reconstruction nationale.

En Asie, le Gouvernement guinéen réaffirme sa fidélité au principe d'une seule Chine. Il attache également du prix à la réunification pacifique de la Corée, ainsi qu'à la poursuite des efforts pour la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la péninsule coréenne.

Les recommandations du Groupe d'études sur les opérations de maintien de la paix constituent une référence pour relever les défis de la paix. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents qui a permis une meilleure compréhension des enjeux, favorisant ainsi une contribution accrue des États Membres. La République de Guinée participe régulièrement aux opérations de maintien de la paix; elle réaffirme qu'elle est disposée à accroître sa contribution dans le cadre des nouveaux arrangements découlant du processus de réforme.

Concernant le terrorisme, ce fléau qui menace la paix et la sécurité internationales, la Guinée condamne

avec vigueur cette pratique sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Elle apprécie le rôle prépondérant que joue l'ONU dans la lutte contre ce phénomène et souscrit, à juste titre, à la stratégie mondiale antiterroriste adoptée par la soixantième session de l'Assemblée générale de l'ONU.

Dans le domaine du désarmement, la Guinée déplore l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence sur le désarmement. Elle rappelle que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux volets indissociables du Traité et engagent tous les États parties sans exclusive.

L'échec, en juillet dernier, de la conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères ne doit nullement affecter notre engagement de combattre leur prolifération et leur commerce illicite. Mon pays reste favorable à l'établissement d'un instrument international juridiquement contraignant portant sur toutes les questions connexes. À cet égard, la transformation du moratoire de la CEDEAO en une Convention sur les armes légères reflète la détermination de nos États d'éradiquer cet autre fléau. Son succès dépendra du degré de coopération des États Membres et de leur engagement.

Le Sommet de 2005 a marqué une étape décisive dans la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement. La Guinée, pour sa part, s'est employée à mettre en place des stratégies nationales de développement plus ambitieuses. Dans ce contexte, le Gouvernement a élaboré un document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté axé sur l'accélération de la croissance économique, l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration de la gouvernance. Pour la mise en œuvre de cette politique, le Gouvernement et ses partenaires de développement ont lancé des programmes et des projets portant sur les secteurs prioritaires que sont, entre autres, l'éducation, la santé, le développement rural intégré, les infrastructures et l'hydraulique, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Dans le même esprit, l'élaboration, en février 2005, du deuxième rapport de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement a permis d'évaluer les progrès accomplis, d'en relever les insuffisances et de tracer les perspectives de réalisation de ces objectifs à l'horizon 2015. C'est l'occasion pour nous d'exhorter les partenaires de développement à concrétiser rapidement, par des actions efficaces, l'ensemble des

initiatives de développement internationalement reconnues, y compris les buts et objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Nous réaffirmons la nécessité impérieuse de consolider l'aide publique au développement et d'assurer la viabilité à long terme de la dette, par le biais de l'annulation de l'intégralité de la dette publique et bilatérale des pays pauvres très endettés. Tout en déplorant le blocage des négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre du Cycle de Doha, ma délégation exhorte les États Membres à faire preuve d'un sursaut collectif pour éviter de retomber dans le protectionnisme, facteur de dérégulation des relations économiques internationales.

La Guinée a participé avec un réel intérêt aux travaux du dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale vient de consacrer à la question des « migrations internationales et le développement ». Elle réitère sa conviction selon laquelle la poursuite de ce dialogue dans le cadre du Forum consultatif mondial, contribuera à l'identification des voies et moyens permettant une meilleure exploitation des incidences bénéfiques des migrations sur le développement, tout en atténuant leurs effets néfastes.

Si la Guinée n'est pas un pays en conflit ou sortant d'un conflit, l'examen à mi-parcours de l'appel humanitaire de 2006 atteste qu'« aujourd'hui, ses indicateurs sociaux sont devenus similaires à ceux des pays sortant d'une guerre prolongée. », toutes choses qui confirment les graves conséquences de l'instabilité sous-régionale, depuis plus de 15 ans, sur mon pays. À cet égard, notre gouvernement, par ma voix, réitère son appel en faveur d'une meilleure assistance, afin de lui permettre d'assurer le relèvement des régions affectées. Nous nous félicitons par ailleurs, de la transformation du Fonds central autorenewable d'urgence en Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous fondons l'espoir que dans le cadre des programmes communs de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2007-2011), les déficits de financement enregistrés au cours des différents appels humanitaires seront comblés et que de meilleures dispositions seront envisagées en faveur de la Guinée.

En outre, profondément préoccupée par le trafic des enfants, la Guinée a signé avec le Mali et la Côte d'Ivoire un mémorandum d'accord pour prévenir ce phénomène et améliorer le contrôle des frontières.

Dans notre quête commune d'un nouvel ordre international, cette soixante et unième session de l'Assemblée sera enregistrée comme celle de changements importants à l'ONU. Les réformes réalisées constituent déjà les phares qui illumineront les sentiers d'une paix durable et d'un développement plus solidaire.

Au-delà, nous devons maintenir la dynamique des réformes et persévérer dans notre volonté commune de faire de l'organisation des Nations Unies l'instrument irremplaçable pour relever les énormes défis de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme au XXI^e siècle.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Dermot Ahern, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande.

M. Ahern (Irlande) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je commencerai par vous féliciter pour votre élection et par vous assurer du plein appui de l'Irlande pour l'année à venir.

La présente session de l'Assemblée générale est la dernière qui se déroule sous l'administration du Secrétaire général, M. Annan. Je salue ses réalisations et rends hommage à sa direction éclairée. Il s'est acquitté de ses lourdes responsabilités avec sagesse et dignité. Il peut partir pleinement satisfait des services qu'il a rendus aux peuples des Nations Unies. Je suis fier d'avoir été, l'année dernière, l'un de ses émissaires dans le cadre de la réforme vitale qu'il a lancée.

Depuis le Sommet mondial de 2005, d'importants progrès ont été accomplis. La Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme ont été établis. Mais il reste beaucoup à faire. La réforme de la gestion est essentielle pour revitaliser l'Organisation et faire en sorte que le Secrétariat puisse se concentrer sur les priorités qui nous concernent tous. Il est de l'intérêt de tous – pays développés et pays en développement – que nous réussissions.

La réforme du Conseil de sécurité est toujours dans l'impasse et le Conseil est encore insuffisamment représentatif du monde d'aujourd'hui. Cette situation ne sert que ceux qui, pour des raisons qui leur sont propres, mettent sa légitimité en cause. Elle ne saurait continuer indéfiniment et je salue les efforts faits récemment pour relancer les négociations sur les options propres à engendrer un vaste soutien.

Le vrai test pour l'Organisation des Nations Unies, ce n'est pas tant l'efficacité de ses structures,

que l'efficacité de ses actes. Comme le Secrétaire général l'a dit la semaine dernière, le monde est confronté à trois grands défis : premièrement, réaliser le développement durable et éliminer la pauvreté; deuxièmement, promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit; troisièmement, assurer la sécurité, la prévention des conflits et la fin de la guerre.

En fixant à 2012, soit trois ans plus tôt que ne le prévoit le calendrier européen, la date à laquelle son aide publique au développement devrait représenter 0,7 % de son produit national brut, l'Irlande a placé les objectifs du Millénaire pour le développement au cœur de son programme d'aide, en accordant une attention particulière à l'Afrique, à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre la faim, et au VIH/sida. L'année dernière, nous avons publié un Livre blanc qui explique clairement et de façon détaillée comment nous comptons réaliser nos objectifs de développement. Le développement durable doit tenir compte de l'immense menace généralisée que constituent les changements climatiques. Le développement est aussi le moyen de relever les énormes défis liés aux migrations.

L'Irlande attache une grande importance à l'Afrique. Malgré d'énormes problèmes, il y a des signes encourageants. Nous sommes stimulés par les efforts qui ont été déployés pour créer de nouvelles institutions et des sociétés plus concertées après les conflits actuels et les cruautés en Sierra Leone, au Burundi, au Rwanda, au Liberia et en République démocratique du Congo. L'Irlande est honorée d'assister ces pays et d'autres pendant cette difficile période de transition, notamment par son aide et la présence de ses troupes dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Libéria. Nous appuyons particulièrement les efforts de l'Union africaine en vue d'apporter la paix et la prospérité en Afrique, en aidant les Africains à prendre fermement en main leur propre destinée.

Cependant, nos efforts collectifs n'ont pas tous été couronnés de succès. Les souffrances de la population du Darfour sont une honte pour le monde. C'est une tragédie humaine à très grande échelle, avec son cortège d'intimidations, de viols, et de meurtre de centaines de milliers d'innocents et le déplacement de grands nombres de gens qui ont dû quitter leur foyer. Il y a deux mois, j'ai moi-même visité un camp de déplacés à Aboushouk, au Darfour. J'ai vu la précarité de leur vie, ainsi que leur détermination à retourner

dans leur foyer pour s'assurer eux-mêmes et assurer à leurs enfants un avenir meilleur.

La population du Darfour a trois besoins essentiels. Premièrement, l'aide humanitaire doit parvenir de façon sûre, sans restriction. Deuxièmement, il doit y avoir une force internationale de maintien de la paix dotée d'un mandat robuste. Comme le prévoit le Conseil de sécurité, elle doit être bien équipée et substantielle. Je lance à nouveau un appel solennel au Gouvernement soudanais pour qu'il accepte le déploiement d'une telle force et je demande à tous ceux qui peuvent avoir une influence sur lui de le persuader de le faire. Je ne saurais trop souligner l'urgence de la situation. En attendant l'arrivée d'une force des Nations Unies, la Force de l'Union africaine – dont je salue le maintien – doit disposer des ressources nécessaires pour jouer un rôle efficace. Troisièmement, la sécurité à long terme ne peut être garantie que par la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Darfour.

L'année dernière, le Sommet mondial a défini la responsabilité de la communauté internationale de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, les nettoyages ethniques et les crimes contre l'humanité au cas où les autorités nationales ne le feraient pas. Il serait lamentable que ce progrès important ne devienne qu'un simple exercice de rhétorique. Le Gouvernement soudanais est fondamentalement responsable de la sécurité de son propre peuple. La communauté internationale doit être à la hauteur de ses responsabilités et prendre d'autres mesures s'il le faut. Nous ne pouvons rester indéfiniment sans rien faire et regarder avec horreur ce qui se passe.

Il ne peut y avoir de développement ni de sécurité durables sans le plein respect des droits de l'homme et ceux des plus vulnérables sont particulièrement importants. Je me félicite vivement de la conclusion récente des négociations concernant la convention sur les droits des personnes handicapées. Le Conseil des droits de l'homme doit, en élaborant ses nouvelles méthodes de travail, se fonder sur les réalisations de son prédécesseur. Il doit démontrer son aptitude à montrer la voie surtout lorsqu'il s'occupe des violations graves des droits de l'homme. La situation des droits de l'homme en Birmanie/Myanmar reste particulièrement grave. Je lance à nouveau un appel au régime pour qu'il avance vers la démocratie et pour qu'il libère tous les prisonniers politiques, et en particulier Aung San Suu Kyi.

Le caractère central de l'ONU pour la paix et la sécurité internationales est encore une fois souligné par les questions dont nous débattons ici. La question n'est pas de savoir si l'ONU est pertinente mais si elle peut répondre efficacement à toutes les situations qui appellent son attention. La Commission de consolidation de la paix ajoute une nouvelle dimension importante. Elle doit disposer des ressources nécessaires; l'Irlande est donc heureuse de lui apporter une contribution de 10 millions d'euros.

La situation au Moyen-Orient est le plus grand défi à la paix et la sécurité internationales. Les terribles événements de ces derniers mois ont de nouveau offert au monde le spectacle des souffrances continues des peuples de la région. La frustration due à la longue agonie du peuple palestinien crée et renforce des divisions toujours plus grandes dans le monde. Un règlement d'ensemble des problèmes de la région, qui sont liés les uns aux autres, est plus urgent qu'il ne l'a jamais été ces 60 dernières années.

Au Liban, il y a des signes d'espoir, mais il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. La résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité ouvre la voie à une paix stable et des progrès ont été accomplis vers sa mise en œuvre. Les pays européens en particulier ont bien répondu aux demandes de contributions à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) II. L'Irlande sera très bientôt en mesure d'offrir sa propre contribution à cette force.

Mais le conflit entre les Israéliens et les Palestiniens continuera d'engendrer des éruptions de violence dans toute la région tant qu'il ne sera pas résolu. Il faut renoncer à l'illusion que l'on pourra trouver une solution unilatérale ou militaire. C'est un conflit qui porte sur un espace à partager. Toute solution devra passer par un règlement négocié. Il faut maintenant un effort international pour entamer des négociations sérieuses en vue d'un règlement – l'instauration de deux États souverains démocratiques vivant en paix dans la sécurité.

Mais pour arriver à la paix, il faut des partenaires pour la paix. L'Irlande appuie fermement les efforts continus de Président Abbas pour créer un gouvernement d'unité nationale attaché au processus de paix et s'inspirant des principes du Quatuor. S'il y parvient, la communauté internationale doit être généreuse et créatrice dans sa réponse. Le droit absolu d'Israël d'exister dans la paix et la sécurité ne saurait être remis en cause. Mais, et c'est dans son propre

intérêt, Israël doit s'engager sérieusement et ouvertement avec les Palestiniens. Il doit mettre fin à toute activité, en particulier l'expansion des colonies de peuplement, qui vont à l'encontre du droit international et qui rendent l'avènement d'une paix durable encore plus difficile.

L'Irlande partage l'indignation du Secrétaire général devant le fait que le Sommet de l'année dernière n'a fait aucune référence au désarmement nucléaire. C'est une folie de laisser cette question traîner en longueur. Lors du prochain examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous devons mieux faire. L'Irlande œuvrera avec des partenaires qui pensent comme elle pour maintenir cette question à l'ordre du jour. M. Hans Blix nous a déjà présenté une série d'idées nouvelles et pratiques dont nous pouvons nous servir. Le monde a raison d'insister sur l'importance de la non-prolifération nucléaire, mais des progrès en matière de désarmement ne peuvent que renforcer cette insistance. L'Irlande, avec ses partenaires européens, veut une solution diplomatique à la question du programme nucléaire iranien, et nous lançons un appel à l'Iran pour qu'il réponde positivement et rapidement aux vastes propositions qui lui ont été présentées. Nous appuyons aussi les efforts visant à renouveler les pourparlers à six sur la Corée du Nord.

Le monde doit aussi agir pour réduire les fournitures d'armes légères, qui accentuent les tensions locales pour en faire des conflits généralisés. L'Irlande appuie énergiquement l'idée de négocier un traité sur le commerce des armements. Les rapports inquiétants en provenance du Liban soulignent aussi la nécessité de nouvelles restrictions sur l'emploi des bombes-grappes.

Au nom de mon gouvernement, je rends un hommage particulier au Premier Ministre, M. Blair, pour son engagement et son dévouement en faveur du processus de paix en Irlande du Nord. Le Premier Ministre de mon pays, Taoiseach Bertie Ahern, et lui-même ont consacré près de 10 années à cette œuvre. Le crédit en revient également aux parties de l'Irlande du Nord qui, malgré des divergences profondes et durables qui remontent loin dans notre histoire, sont décidées à régler ces problèmes dans l'arène politique uniquement.

En Irlande du Nord, les mots ont enfin remplacé les armes pour résoudre les différends. Le processus de paix en Irlande du Nord se trouve aujourd'hui à un

tournant important. Nous avons énormément travaillé à la mise en œuvre de l'Accord du vendredi saint de 1998, mais le couronnement de nos efforts, c'est-à-dire un gouvernement stable fondé sur le partage du pouvoir, se fait toujours attendre, et depuis trop longtemps. Les Gouvernements britannique et irlandais exigent que les partis politiques sur place se mettent d'accord au plus tard le 24 novembre prochain pour former un tel gouvernement. Cette date limite est réelle, et reflète notre conviction commune que la dérive et l'incertitude politiques ne vont pas dans le sens de la réconciliation et ne peuvent durer.

S'ils ne parviennent pas à s'entendre, les deux gouvernements approfondiront leur coopération pour apporter des améliorations à la vie quotidienne des populations. Mais ce n'est pas l'option que nous préférons. Nous voulons que les hommes politiques locaux en Irlande du Nord prennent leurs responsabilités sur les questions qui concernent leur peuple. Les conditions d'un gouvernement formé sur la base du partage du pouvoir n'ont jamais été aussi favorables. C'est ce que le peuple veut et c'est ce qui arrivera, inévitablement. Mais si cela ne se produit pas en novembre, l'occasion risque de ne pas se représenter avant très longtemps.

Le grand écrivain irlandais George Bernard Shaw disait que faire la guerre est difficile, mais que la paix est infiniment plus ardue à bâtir. La consolidation de la paix et le règlement des conflits relèvent en fin de compte de la psychologie – il faut faire face aux peurs, aux perceptions et aux croyances du passé et du futur. Un conflit ne commence pas au premier coup de feu. Il commence dans le cœur et l'esprit de celui qui tire. Cela, nous l'avons appris directement en Irlande. Nous savons combien il est difficile de gérer l'héritage de ces divisions. Mais au fil des années, nous avons appris certaines choses sur la façon de construire la paix, d'encourager la réconciliation, d'améliorer les droits de l'homme, de renforcer la primauté du droit et de nous attaquer à l'aliénation sociale et économique.

Notre expérience nationale confirme ce que nous avons appris à l'ONU et ce que nous a enseigné notre programme de développement. C'est pourquoi nous venons de créer en Irlande une unité d'appui pour l'analyse et le règlement du conflit irlandais. Son rôle sera d'exploiter notre expérience et de la faire partager. Elle travaillera étroitement avec la Commission de consolidation de la paix. Nous ne surestimons pas ce que nous pouvons faire et nous ne sous-estimons pas la difficulté de consolider la paix. Mais je crois

sincèrement que le bilan de notre action montre que nous pouvons apporter une contribution personnelle importante. J'encourage tous les pays ici présents à mettre en commun leur expérience, ce qui permettra de renforcer notre connaissance collective de la façon dont nous pouvons prévenir et régler les conflits.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le monde s'est vu épargner une répétition des conflits généralisés qui ont marqué la première moitié du XX^e siècle – la période la plus sanglante de l'histoire de l'humanité. Mais les défis qui nous attendent sont graves et urgents. L'année dernière, ici même, nous nous sommes mis d'accord sur un ordre du jour ambitieux pour le XXI^e siècle. Nous avons fait des progrès depuis lors, mais il reste beaucoup à faire. Nous devons maintenant nous concentrer sur nos ambitions réelles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdelwaheb Abdallah, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie.

M. Abdallah (Tunisie) (*parle en arabe*) : Il me plaît à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies de vous adresser, à vous-même et à votre pays, le Bahreïn frère, nos félicitations les plus sincères, convaincus que votre compétence et expérience enrichiront les travaux de cette session et contribueront à sa réussite.

Il m'est également agréable de louer les efforts inlassables fournis par votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, pour la réalisation d'un nombre de recommandations du Sommet du Millénaire + 5, sur la réforme de notre Organisation et l'adoption des deux résolutions créant le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix.

Mes remerciements s'adressent également à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer au service du renforcement du rôle de l'Organisation. Grâce à son savoir-faire et à sa persévérance, un consensus a pu être atteint sur plusieurs questions complexes, à l'instar de la réforme de l'Organisation qui a franchi d'importantes étapes.

Nous enregistrons avec satisfaction les étapes importantes accomplies depuis le Sommet du Millénaire + 5 et portant sur la réforme de l'Organisation pour lui conférer davantage d'efficacité de façon à contribuer à la consécration de la justice et

de l'équilibre dans les relations internationales. Nous réaffirmons la nécessité de conférer une plus grande transparence à l'action du Conseil de sécurité et de poursuivre les efforts pour parvenir à un consensus sur son élargissement, en vue d'une représentation plus équitable des parties internationales à même de permettre à cet organe de s'acquitter de ses fonctions principales dans le cadre du dialogue et de la concertation. Nous appelons également au renforcement des attributions de l'Assemblée générale et à la revitalisation de son rôle pour conférer plus d'efficacité à ses travaux.

La Tunisie, qui a eu l'honneur de faire partie de la première composition du Conseil des droits de l'homme, réaffirme sa volonté de poursuivre sa participation active aux travaux de ce nouvel organe onusien, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nobles pour lesquels il a été créé, notamment le respect des droits de l'homme dans leur globalité.

Le monde d'aujourd'hui connaît des mutations aussi bien nombreuses que rapides sur les plans sécuritaire, politique, économique et social. Certaines questions internationales demeurent, cependant, sans règlement.

La Tunisie, qui a appuyé le processus de paix au Moyen-Orient depuis son lancement et qui n'a cessé d'appeler au dialogue, à la négociation et au recours à la légalité internationale, réitère encore une fois la nécessité de trouver une solution juste, durable et globale au conflit israélo-arabe, permettant aux peuples de la région de vivre dans la paix et la sécurité.

Face au blocus et aux souffrances subis par le peuple palestinien frère, la Tunisie exhorte la communauté internationale à assurer au peuple palestinien une protection internationale urgente. Elle renouvelle son appel aux parties agissantes, principalement le Quartet, en vue de réunir les conditions nécessaires pour la relance du processus de paix, sur tous les volets, en harmonie avec les efforts déployés par les États arabes, permettant ainsi au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux et légitimes et en premier lieu la création de son État indépendant et à la Syrie et au Liban leurs territoires occupés.

La Tunisie, tout en réitérant sa solidarité avec le Liban frère, suite à l'agression israélienne qui a occasionné des victimes parmi la population civile et des dégâts matériels importants, exhorte la communauté internationale à contribuer à la

reconstruction du Liban et exprime sa satisfaction quant aux résultats de la récente Conférence des donateurs à Stockholm.

La Tunisie forme l'espoir de voir le peuple iraquien frère parvenir, dans le cadre du processus politique, à une solution appropriée à ses causes nationales, lui permettant de préserver son unité nationale et de garantir sa sécurité et sa stabilité pour qu'il puisse se consacrer à la reconstruction.

Les défis auxquels la Communauté internationale fait face, et notamment l'extrémisme et le terrorisme, requièrent de la communauté internationale qu'elle intensifie ses efforts et sa coopération en vue de relever ces défis. La Tunisie, qui a été parmi les premiers pays à mettre en garde contre les dangers de ce phénomène, renouvelle son appel à la tenue sous les auspices des Nations Unies d'une conférence en vue de l'élaboration d'un code de conduite international pour la lutte contre le terrorisme engageant toutes les parties. La Tunisie a également appelé au traitement des causes profondes du terrorisme, notamment l'injustice, la politique de deux poids deux mesures ainsi que les conditions économiques et sociales qui engendrent la frustration et la marginalisation.

C'est dans cet esprit que la communauté internationale a adopté l'initiative tunisienne portant sur la création d'un Fonds mondial de solidarité dans l'objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté et la marginalisation en vue de parvenir à une approche de développement plus solidaire et plus équitable. Nous formulons l'espoir que toutes les parties concernées déploient davantage d'efforts pour la mobilisation des fonds nécessaires à l'opérationnalisation de ce mécanisme.

La diffusion de la culture de la tolérance et du dialogue et le respect des symboles religieux de toutes les nations s'imposent aujourd'hui comme une nécessité urgente pour le rapprochement, la compréhension et la solidarité entre les peuples et comme moyen pour l'avènement de relations internationales constructives, fondées sur la modération et le respect des spécificités des nations et des civilisations et sur le rejet de la violence, de l'extrémisme et du fanatisme.

Ainsi, forte de sa conviction dans ces principes, la Tunisie a été à l'origine de nombreuses initiatives, notamment l'adoption, en 1995, de la Charte de Carthage pour la tolérance, l'appel de S. E. le Président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, sur la

pédagogie de la tolérance, l'appel de Tunis en 2001, en faveur du dialogue des civilisations, ainsi que la création de la chaire Ben Ali pour le dialogue des civilisations et des religions.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement rencontre, en dépit des efforts consentis, des difficultés qui nécessitent la mobilisation de toutes les composantes de la communauté internationale, et particulièrement les pays industrialisés, notamment pour le financement du développement et l'accélération du rythme du transfert technologique au profit des pays du Sud. Dans le cadre du renforcement des ressources des pays en développement, la Tunisie réitère son appel à l'annulation des dettes des pays les moins développés et au recyclage de la dette des pays à revenu intermédiaire en la transformant en investissements dans des projets de développement prioritaires pour ces pays.

Partant de sa conviction que le fossé numérique constitue l'un des principaux défis du développement, la Tunisie a pris l'initiative d'appeler à l'organisation d'un Sommet mondial sur la société de l'information, sous l'égide des Nations Unies, et a eu l'honneur d'abriter, en novembre 2005, la deuxième phase de ce sommet. La phase de Tunis a été couronnée par d'importants résultats permettant une vision internationale novatrice, ayant pour objectif, à travers l'Agenda de Tunis et la Déclaration de Tunis, la réduction de la fracture numérique et l'instauration des fondements de la société du savoir. Nous restons confiants que les résultats de ce sommet bénéficieront de l'intérêt et du suivi actifs des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de toutes les parties concernées par les technologies de l'information et de la communication.

La Tunisie a consacré tous ses efforts pour rejoindre les pays avancés, et ce, dans le cadre d'une vision avant-gardiste préconisée par le Président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, et qui englobe les domaines politique, économique, social et de développement. Cette vision s'est concrétisée par un ensemble de réformes profondes, dont les résultats sont le renforcement du processus démocratique, la diffusion de la culture des droits de l'homme, dans les mentalités comme dans la pratique, la consécration des libertés publiques, la participation de toutes les composantes de la société tunisienne dans la vie politique, dans le cadre du respect de l'État de droit et des institutions. D'autre part, les acquis économiques

et sociaux réalisés par la Tunisie ont permis à notre pays de figurer en position honorable parmi les pays bénéficiant des plus hauts indicateurs de développement humain, ce qui a valu à la Tunisie la considération des institutions financières internationales et des organes spécialisés des Nations Unies. La Tunisie poursuit cette œuvre de réformes et de réalisations avec détermination et persévérance.

La Tunisie œuvre, dans son environnement maghrébin, arabe et méditerranéen, à renforcer les liens de coopération et de solidarité et à promouvoir le dialogue et la concertation entre les différents partenaires, de manière à consolider les fondements de la paix, de la sécurité et de la stabilité et à concrétiser les aspirations des peuples de la région pour le développement global et la complémentarité économique. L'édification du Maghreb arabe demeure pour la Tunisie un choix stratégique constant et un acquis de civilisation pour les peuples de la région, sur la voie de la complémentarité et de l'intégration entre les pays maghrébins. La Tunisie continue d'œuvrer, de concert avec les pays frères, à la consécration de ce processus dans l'intérêt des peuples de la région.

Notre pays s'emploie également à approfondir ses liens étroits avec les pays de l'Union européenne dans le but d'instaurer un partenariat solidaire qui, nous l'espérons, se consolidera dans le cadre du respect mutuel et du dialogue, et ce au service des intérêts partagés de toutes les parties.

Fidèle à sa dimension africaine, la Tunisie s'emploie à soutenir la marche de l'Union africaine, la mise en place de ses institutions et leur dynamisation, ainsi que la consolidation de son rôle dans la réalisation du développement solidaire, de la sécurité et de la stabilité sur l'ensemble du continent. C'est dans ce contexte que la Tunisie a participé résolument aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et notamment en Afrique, convaincue de la nécessité pour la communauté internationale de conjuguer ses efforts en vue de la consolidation des fondements de la sécurité et de la paix à travers le monde.

Nous sommes fermement convaincus que l'avenir de notre continent incombe aux Africains eux-mêmes et que son développement repose essentiellement sur ses propres capacités, mais il n'en demeure pas moins important de souligner que notre continent a besoin de plus de soutien et d'assistance de la part de la communauté internationale pour qu'il puisse relever

les défis auxquels il fait face et réaliser les aspirations de ses peuples.

Le lien étroit et l'interconnexion entre la paix, la sécurité, le développement et la stabilité dans le monde d'aujourd'hui nécessitent le renforcement des efforts de tous les pays et ce, dans le cadre multilatéral, sur la base du dialogue, de la concorde et de la solidarité, pour trouver des solutions appropriées aux défis qui se posent. Nous sommes convaincus que l'ONU demeure le cadre idoine pour résoudre les questions pressantes conformément aux valeurs et aux principes contenus dans sa Charte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Petrus Compton, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'aviation civile de Sainte-Lucie.

M. Compton (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Madame, vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, et exprimer la reconnaissance de Sainte-Lucie envers M. Eliasson, de la Suède, pour l'excellente façon dont il a guidé les travaux de la soixantième session. Nous souhaitons également faire part de notre gratitude et de notre respect au Secrétaire général Kofi Annan pour sa vaste vision des choses, son leadership et ses efforts infatigables dans la promotion des nobles idéaux et valeurs de nos Nations Unies dans les circonstances les plus difficiles. Tous nos vœux l'accompagnent, lui et à sa famille, dans leurs entreprises futures.

Quand en septembre 2000 nous avons pris l'initiative sans précédent de réaliser huit objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, cela revenait à reconnaître, tardivement, que le développement de chaque nation est une responsabilité collective.

Lors de ce Sommet, nous avons reconnu que c'était un affront à notre humanité même que tant de gens sur notre planète continuent de vivre dans une pauvreté extrême et dans la privation; que tant de gens continuent d'être victimes des ravages de la maladie et de la guerre; et que des biens de première nécessité, que la plupart d'entre nous tiennent pour acquis, demeurent inaccessibles pour tant d'autres. Nous avons reconnu également que sans la mise en place de partenariats adéquats pour s'y attaquer, ces problèmes persisteraient, à notre grande honte à tous.

À cette soixante et unième session, nous réaffirmons notre attachement à cette notion de partenariat, considéré comme un excellent moyen de réaliser nos objectifs communs. Sainte-Lucie est convaincue que l'idée de partenariat s'accommode de l'esprit de multilatéralisme, qui est le principe définissant nos relations au sein de l'ONU. Cet esprit de multilatéralisme doit être constamment préservé et renforcé et seule une ONU forte et confiante peut y parvenir.

Sainte-Lucie saisit l'occasion de manifester une fois encore son ferme appui aux programmes de réforme de l'ONU, dont le but est de créer la capacité et les conditions nécessaires pour que l'ONU puisse jouer un rôle central majeur au sein de la communauté internationale. Nous nous félicitons des résultats obtenus à ce jour, à savoir l'institution du Conseil des droits de l'homme en remplacement de la Commission des droits de l'homme, qui était moribonde, et la création de la Commission de consolidation de la paix. Nous reconnaissons que ces organes sont loin d'être parfaits et qu'ils exigeront l'attention constante des États membres. Cela étant, ils témoignent de notre détermination à passer des discours aux actes. Sainte-Lucie a hâte de poursuivre le débat sur les points restants de notre programme de réforme, en particulier la réforme du Conseil de sécurité, le renforcement et le recentrage de l'Assemblée générale, l'attribution de moyens d'agir au Conseil économique et social et la réforme de la gestion.

Sainte-Lucie persiste à croire en la sagesse des paroles du Secrétaire général qui, dans son rapport de mars 2005 « Dans une liberté plus grande », a fait observer :

« ... il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous les fronts, aucune victoire ne sera possible. » (A/59/2005, par. 17)

Tout en s'efforçant d'instaurer des partenariats pour le développement, en prenant comme référence les OMD, Sainte-Lucie progresse pas à pas vers la réalisation de certains de ces objectifs. L'éducation primaire pour tous est un objectif largement atteint, et nous avons avancé dans notre projet de lancer un programme d'accès universel à l'enseignement secondaire gratuit pour nos jeunes. En matière de soins de santé, Sainte-Lucie est en passe de mettre en œuvre

un programme universel de soins de santé gratuits et a réalisé des progrès considérables dans le domaine de la santé maternelle et infantile. Nous nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le VIH/sida à travers des programmes d'éducation, de détection rapide et de traitement et aussi avec la fourniture de médicaments antiviraux gratuits ou subventionnés.

Tous ces efforts ont été encouragés grâce à une véritable coopération Sud-Sud, plusieurs pays en développement ayant généreusement fourni appui et assistance dans les domaines du développement des ressources humaines dans le secteur de la santé, ainsi que par la construction de nouveaux dispensaires. Les partenariats Sud-Sud sont efficaces. Nous devons continuer à les développer et à les élargir pour améliorer la situation des pays en développement.

Sainte-Lucie se félicite du retour de Haïti à la gouvernance démocratique. Cet événement attendu depuis longtemps a permis la réadmission du pays aux conseils de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous reconnaissons que le retour à la normalité en Haïti sera long et tortueux, et il faudra que la communauté internationale accorde à ce pays une attention constante sur le plan politique. Sainte-Lucie appelle au décaissement rapide des ressources promises à ce pays pour son développement, afin que son gouvernement et son peuple puissent s'attaquer réellement aux innombrables obstacles au développement.

Sainte-Lucie se félicite également de la Déclaration finale de la Quatorzième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non-alignés, qui s'est tenue à La Havane. Cette réunion historique s'est penchée sur un large éventail de questions régionales et internationales, notamment l'inviolabilité du droit international, la promotion et la préservation du multilatéralisme, le règlement pacifique des différends, le droit à l'autodétermination et la décolonisation. La Déclaration finale de la Conférence au sommet du mouvement des pays non alignés fournit à la communauté internationale une feuille de route réaliste pour l'agenda du développement couvrant une bonne partie de ce nouveau siècle, en proposant des solutions réalisables à nombre des questions auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

Sainte-Lucie prend note et se félicite du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le

financement du développement de 2005. Ce faisant, nous prions également les pays développés ici présents d'honorer les engagements pris à cette occasion et lors des précédentes réunions au sommet et conférences des Nations Unies sur le commerce, la dette et les finances, en particulier celui de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Nous pensons qu'il est impératif que la communauté internationale redouble d'efforts pour remédier à l'endettement des pays pauvres en développement. Nous pensons également que ces pays doivent corriger les faiblesses inhérentes aux systèmes économiques et financiers internationaux. Toutes ces faiblesses mettent gravement en péril la survie même de pays en développement comme Sainte-Lucie.

Les petits États insulaires en développement sont extrêmement vulnérables aux répercussions des changements climatiques, notamment ceux des Caraïbes, des océans Pacifique et Indien, ou encore de la Méditerranée. Les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ayant déjà atteint des niveaux dangereux, il est urgent d'agir pour inverser la tendance.

Pour cela, il faut que la communauté internationale – et surtout nos partenaires de développement – prenne des dispositions plus énergiques pour promouvoir le développement et la diffusion des technologies liées à l'énergie renouvelable et au rendement énergétique aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement. La création d'un fonds d'affection en faveur du rendement énergétique et de l'énergie renouvelable aiderait les pays en développement à assumer leur rôle à cet égard. Sainte-Lucie s'associe aux appels que ses collègues de l'Alliance des petits États insulaires et d'autres États ont adressés à la communauté internationale pour que les questions de la montée du niveau des mers et des changements climatiques soient traitées de toute urgence.

La communauté internationale est tenue d'honorer son obligation et son engagement d'appliquer pleinement la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous insistons pour que la Stratégie de Maurice soit immédiatement et correctement intégrée dans les programmes de travail des différents organes et organismes des Nations Unies. Les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre doivent endosser la responsabilité des ravages qu'ils

causent à l'environnement planétaire. Au plan régional, Sainte-Lucie se félicite des mesures adoptées aux fins d'une gestion globale du développement durable de la mer des Caraïbes. Nous saluons les initiatives prises à cette fin par l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et par la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

À mi-parcours de la première décennie du XXI^e siècle, 16 territoires non autonomes figurent encore sur la liste de l'Assemblée générale. La plupart sont des petits territoires insulaires situés dans les régions des Caraïbes et du Pacifique. Leur décolonisation par le biais d'un véritable processus d'autodétermination est la tâche inachevée de l'ONU. Il est primordial, à cet égard, de respecter l'Article 73 b) de la Charte des Nations Unies, qui porte sur la nécessité de promouvoir une indépendance authentique. Nous demandons aux puissances administrantes d'intensifier la coopération avec le Comité spécial de la décolonisation et prions les organes compétents de l'ONU d'aider les territoires non autonomes à développer leurs capacités d'administration aux fins de leur autodétermination.

L'année 2007 marquera le bicentenaire de l'abolition de la traite négrière transatlantique, amorce du processus d'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique. Un grand nombre d'événements sont programmés partout dans le monde pour honorer la mémoire des millions de personnes qui ont péri dans le « passage du milieu » et, par la suite, dans l'horreur de la servitude pour dettes dans les Caraïbes et les Amériques. Sainte-Lucie s'associe aux pays de la diaspora africaine des Caraïbes et aux pays attachés aux mêmes principes qui souhaitent que l'abolition de la traite négrière transatlantique soit commémorée à l'ONU en 2007.

Je ne puis terminer sans évoquer les graves répercussions qu'ont les décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur nos exportations de banane à destination des marchés préférentiels de l'Europe. Rares sont ceux, dans le monde développé, qui peuvent mesurer l'ampleur de la dislocation sociale provoquée par ces décisions, des milliers d'exploitants indépendants, véritables employeurs, s'étant retrouvés privés de gagne-pain sans y être pour quoi que ce soit.

Il faut savoir que pour chaque cultivateur de bananes de Sainte-Lucie qui a perdu sa source de revenus, au moins six personnes ont été exclues du système économique. L'OMC est devenue synonyme

de peines et de souffrances pour les cultivateurs de Sainte-Lucie. Bien souvent, l'exécution des obligations a exacerbé les difficultés et la pauvreté. Par conséquent, si les réformes économiques et commerciales sont très prometteuses pour les petits États en développement, la communauté internationale n'en doit pas moins comprendre qu'une solution universelle est inappropriée et irréalisable. Il convient donc d'entériner une série de règles commerciales suffisamment souples pour prendre en considération les préoccupations des petits États. Il faut que le principe du traitement spécial et différencié imprègne ces nouvelles règles commerciales que nous essayons d'obtenir.

La tâche est loin d'être finie. Nous espérons que les membres de cet auguste organe s'attacheront davantage à élaborer les stratégies requises pour l'accomplir. Nous ne doutons pas que sous votre aimable direction, Madame la Présidente, le programme de l'Organisation en faveur du développement continuera de progresser. Pour sa part, Sainte-Lucie reste attachée aux idéaux du multilatéralisme et réaffirme que, de son point de vue, l'ONU offre les meilleures chances d'assurer la paix, la sécurité et le développement durable pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Valgerdur Sverrisdottir, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande.

M^{me} Sverrisdottir (Islande) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session. Je suis tout particulièrement ravie de voir une femme occuper à nouveau ces hautes fonctions en près de 30 ans. À mon tour, je remercie le Secrétaire général du rôle moteur et de l'investissement personnel dont il a fait preuve ces dernières années afin de venir à bout des problèmes auxquels la communauté internationale s'est trouvée confrontée.

Je profite également de l'occasion pour féliciter la République du Monténégro de son adhésion à l'ONU.

L'engagement en faveur de partenariats mondiaux pour le développement est un thème qui vient fort à propos mais qui ne prête guère à l'optimisme, si l'on considère le long chemin qu'il reste à parcourir et les obstacles qui ont été surmontés jusqu'ici. L'échec des pourparlers internationaux sur le commerce a été une

très grande déconvenue. Le commerce étant probablement le seul grand moteur du développement mondial, nous ne devrions pas laisser passer l'occasion offerte par le Programme de Doha pour le développement. Nous devons veiller à ce que les gains de la libéralisation des échanges profitent aux plus démunis et soient équitablement distribués. L'Islande reste très attachée au Programme de Doha.

À moins de bénéficier d'importants moyens supplémentaires, de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, ont peu de chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon prévu. Nous saluons et appuyons les efforts déployés à l'échelle internationale en vue d'alléger la dette des pays les plus pauvres. Nous louons également les pays qui se sont engagés à augmenter leur niveau d'aide publique au développement. L'Islande a elle-même pris un engagement dans ce sens. L'aide publique au développement allouée par l'Islande aura pratiquement triplé en valeur au cours des trois prochaines années, et nous sommes résolus à faire plus. Au-delà de 2009, l'aide que nous fournissons devrait continuer de s'accroître, notre but étant d'atteindre la barre de 0,7 % du revenu national brut fixée par l'ONU.

Le partenariat mondial repose sur les principes de la transparence, de la responsabilisation, de la bonne gouvernance, de l'équité et de la volonté de faire reculer la pauvreté. De même, l'Islande attache une importance particulière aux droits des femmes et des enfants. Comme l'a judicieusement fait remarquer la lauréate iranienne du prix Nobel pour la paix, Shirin Ebadi, dans le discours qu'elle a prononcé le 10 décembre 2003 à l'occasion de la remise de son prix :

« Le fait de déconsidérer les femmes et de battre en brèche leur participation active à la vie politique, sociale, économique et culturelle équivaut à priver la population d'une société de la moitié de ses talents. »

Nous souhaitons voir les partenaires de développement et les organismes de l'ONU agir avec une plus grande détermination en faveur de l'égalité des sexes. Les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) devraient peser davantage dans le système des Nations Unies. En deux ans, l'Islande a plus que décuplé ses contributions aux travaux d'UNIFEM et continuera d'accroître son aide.

Dans le descriptif de sa mission, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) attire à juste titre l'attention sur le fait que la survie, la protection et le développement des enfants sont primordiaux pour le progrès de l'humanité. Personne n'en doute. Toujours est-il que l'on enregistre chaque année plus de 10 millions de décès d'enfants qui pourraient être évités. L'Islande continuera d'accroître ses contributions aux activités vitales de l'UNICEF. Je suis fière de pouvoir dire que le peuple islandais est particulièrement actif, puisque sa contribution aux sociétés nationales de l'UNICEF est la plus élevée par habitant.

Au moins la moitié des huit objectifs du Millénaire pour le développement concernent l'utilisation des ressources et la conservation de l'environnement, autrement dit le développement durable. Il sera impossible d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim tant que l'on ne parviendra pas à préserver l'environnement, qui est fondamental pour la sécurité alimentaire de la planète. On ne peut espérer faire reculer la mortalité infantile tant que le problème de la contamination des eaux de source n'aura pas été résolu. Il existe un lien étroit entre, d'un côté, la santé de l'écosystème et, de l'autre, le bien-être humain, la sécurité et la paix. Les Islandais tirent leurs moyens de subsistance des ressources vivantes de la mer et d'abondantes sources d'énergie renouvelables. Cela ne fait que relativement peu de temps que l'Islande est passée de la pauvreté à la prospérité grâce aux progrès techniques et à la coopération internationale. Nous sommes convaincus que notre succès pourrait être imité dans d'autres parties du monde s'il existe la motivation nécessaire et en présence de conditions propices.

Je voudrais m'arrêter sur deux aspects particuliers du développement durable : les océans et l'énergie.

Les questions relatives aux océans ont d'immenses répercussions sur le développement. Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes vivant de la pêche sont issues du monde en développement. Les produits de la pêche représentent la principale source de protéines d'un milliard de personnes. Or, la pollution des océans augmente rapidement, de même que l'épuisement de leurs ressources vivantes. C'est pourquoi l'Islande a fait de cette question la priorité de sa coopération en faveur du développement et du Département de la pêche de l'Université des Nations Unies en Islande.

Les questions énergétiques sont elles aussi très préoccupantes. Alors que les Islandais ont la chance de tirer 70 % de l'énergie qu'ils consomment de sources propres et renouvelables, les problèmes relatifs à l'énergie s'imposent de plus en plus à l'ONU comme un élément majeur des préoccupations liées au développement durable. Deux milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Or, les huit objectifs du Millénaire pour le développement impliquent une augmentation de la consommation d'énergie.

Malheureusement, une consommation accrue d'énergie signifie généralement une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. L'un des plus grands défis actuels consiste à faire la quadrature du cercle du développement, autrement dit à répondre aux besoins de développement tout en protégeant l'environnement.

Une façon de le faire serait d'augmenter de façon substantielle la part des sources d'énergie renouvelables dans la demande mondiale d'énergie. C'est pourquoi l'Islande prend une part active à la promotion des sources d'énergie renouvelables et des nouvelles technologies en coopérant au développement et en participant aux travaux du département géothermal de l'Université des Nations Unies. Le séminaire international sur l'utilisation de l'hydrogène pour le monde en développement, qui doit se tenir à Reykjavik cette semaine, est un autre exemple de notre engagement dans ce domaine. Ce séminaire sera conjointement organisé par l'Islande et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.

La mise en œuvre des résultats du Sommet a beaucoup progressé dans les 12 derniers mois. À ce sujet, je tiens à mon tour à exprimer notre reconnaissance à M. Jan Eliasson pour le remarquable travail qu'il effectué en sa qualité de Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Nous avons maintenant une Commission de consolidation de la paix. Le nouveau Conseil des droits de l'homme a été créé. Il est de notre devoir à tous de faire en sorte que sa crédibilité soit renforcée et qu'il devienne le puissant défenseur et consolidateur des droits de l'homme. Sa crédibilité dépendra en grande partie de son objectivité.

Un travail utile a déjà été fait en ce qui concerne la réforme interne de l'Organisation. Du succès de ces réformes – je pense en particulier au réexamen des mandats – dépendra la crédibilité à long terme de l'ONU. C'est avec grand intérêt et beaucoup d'espoir

que nous attendons les résultats des travaux du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

La paix et la sécurité sont essentielles à la mise en œuvre d'un partenariat mondial. Compte tenu des effets dévastateurs du terrorisme, nous saluons l'accord sur la Stratégie antiterroriste mondiale. Dans la lutte contre le terrorisme, les droits de l'homme ne doivent pas être compromis, sinon nous affaiblissons les valeurs que nous voulons défendre. La torture ne saurait être justifiée. Comme nous l'avons vu récemment, des années de développement peuvent être anéantis d'un jour à l'autre ou presque par la guerre. La prévention des conflits, la modération de la part des parties en cause et l'engagement de la part des autres acteurs de prôner la modération plutôt que d'encourager les conflits sont aussi des éléments fondamentaux du partenariat.

Il y a 60 ans, le 19 novembre 1946, l'Islande devenait Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'Islande a depuis lors appuyé vigoureusement les principes de l'ONU énoncés dans la Charte. Avec le plein appui des autres pays nordiques – le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède – l'Islande a décidé en 1998 de présenter pour la première fois sa candidature à un siège au Conseil de sécurité, pour la période 2009-2010, les élections devant avoir lieu en 2008. Cette candidature, qui a été déclarée au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, s'explique par notre volonté d'assumer la responsabilité de siéger à l'organe de l'ONU chargé du renforcement de la paix et de la sécurité. L'Islande, qui fait partie des 100 États les plus petits de l'Organisation des Nations Unies, fait tout son possible pour cultiver des relations mutuellement avantageuses avec tous les Membres de l'Organisation et se croit à même d'exercer avec justice et fermeté le rôle de membre du Conseil de sécurité.

L'édification d'un partenariat mondial pour le développement n'est pas chose facile. Mais c'est la seule façon dont nous puissions de façon réaliste relever les défis qui nous sont lancés, qu'il s'agisse de la pauvreté, de la sécurité, de l'environnement ou de la santé. Comme le Secrétaire général, Kofi Annan, l'a dit « Une liberté plus grande exige donc une coopération étendue, poussée et continue entre les États » (A/59/2005, par. 18).

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sergei Martynov, Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

M. Martynov (Bélarus) (*parle en russe*): On considère que la lutte idéologique fait partie du passé, comme l'effondrement d'un monde bipolaire, mais, dans les faits, nous constatons que le monde recherche toujours péniblement un système idéologique capable de lui assurer sécurité, justice et vie digne. J'en veux pour preuve le Sommet de 2005 ainsi que nos débats d'aujourd'hui à l'Assemblée générale. Je pense que nulle part plus fortement qu'à cette tribune on peut se rendre compte que les idées et leur affrontement ne sont pas des éléments abstraits. Derrière elles se cachent la chair et le sang de millions et de milliards d'êtres humains.

J'espère que bon nombre des représentants réunis ici conviendront avec moi que l'idéologie principale et prépondérante de notre monde, c'est la libre autodétermination. Il est tout à fait clair que tant qu'il n'y aura pas un État palestinien indépendant coexistant pacifiquement avec ses voisins, tant que l'Iraq occupé ne sera pas libéré, le terrorisme et l'extrémisme demeureront inévitables et indestructibles. Tout règlement des problèmes liés à l'autodétermination, imposé de l'extérieur et s'appuyant sur la force, militaire ou autre, ne fera que multiplier le nombre de leurs impitoyables adeptes.

Dans le monde contemporain, la libre autodétermination n'est pas simplement une question de souveraineté et d'indépendance des États. C'est en fait une reconnaissance, non pas en paroles mais dans les faits, de la diversité des voies de développement des pays et des peuples. Il est indispensable de donner aux Palestiniens, aux Iraquiens, aux Libanais et aux autres peuples la possibilité de construire leur maison comme ils l'entendent, de les aider comme ils le souhaitent et quand ils le souhaitent, et non comme le veulent les idéologues des croisades dans les différentes capitales. Il n'y a pas des peuples ou des religions intelligents ou stupides, supérieurs ou inférieurs, épris de bien ou épris de mal; il y a des peuples qui aspirent tous au même degré de bonheur simple et digne.

Les cinq années écoulées depuis le 11 septembre 2001 nous ont montré de façon particulièrement claire que l'idéologie et la pratique des croisades ne mènent pas le monde à la paix et à la démocratie. Ils apportent la destruction des États, du tissu même de la vie des

peuples, font des victimes parmi les enfants, les femmes, et les civils innocents. Ils entraînent le terrorisme et une multiplication du nombre de ceux qui l'appuient et le pratiquent. Il en va de même pour l'intolérance religieuse et pour le rejet des croyances et coutumes des autres peuples qui n'apportent ni harmonie spirituelle ni unité mais entraînent dans leur sillage la radicalisation, le fanatisme et l'extrémisme. Il faut donc que les États assument la responsabilité d'éduquer les peuples à la tolérance religieuse.

La sécurité et la stabilité internationales ne peuvent être dissociées du développement. La sécurité et le développement sont indivisibles. Il s'agit d'un lien qui n'a pas été créé artificiellement ici dans les salles de l'ONU; c'est quelque chose que l'on a pu même constater dans les banlieues de Paris. Attendons-nous ici, à l'Assemblée générale, et dans les capitales des pays les plus riches, un signal d'alarme encore plus alarmant? Attendons-nous une nouvelle spirale de l'extrémisme née de l'absence de perspectives et d'avenir?

La situation ne peut être plus claire. Il est évident qu'en ne faisant pas ressortir clairement le lien entre la sécurité, les priorités de développement et l'aide au développement dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la communauté internationale a commis une grave erreur.

Comment remédier à cette erreur? Uniquement en travaillant sérieusement, sans hypocrisie, et en réalisant dans la pratique les objectifs de développement formulés dans la Déclaration du Millénaire. Nous allons bientôt prendre connaissance de nouvelles propositions auxquelles aura abouti l'examen à large échelle visant à améliorer la cohérence et la coordination de l'action du système des Nations Unies dans les domaines de l'aide au développement. Notre tâche sera de réaliser dans les faits ces recommandations importantes.

Les objectifs de développement formulés dans la Déclaration du Millénaire sont clairs. Ils ne sont pas faciles à réaliser. Ces problèmes sont beaucoup trop ancrés et anciens pour être réglés par étape et superficiellement. On ne peut pas traiter une infection sérieuse en prenant de l'aspirine. À problème grave, traitement sérieux. C'est pourquoi le moment est venu de transformer profondément les institutions de Bretton Woods, qui ont été créées à une autre époque, à d'autres fins. Elles doivent être modifiées et mises au service du développement mondial. Pour assurer le

succès des objectifs du développement, le Conseil économique et social, qui est l'organe de coordination le plus important de l'ONU en matière de développement, aura un rôle spécial à jouer. Une responsabilité tout particulière incombera donc aux membres du Conseil.

Le Bélarus a posé sa candidature au Conseil pour la période 2007-2009. Je lance un appel aux États Membres pour qu'ils appuient le Bélarus lors des élections qui vont avoir lieu à la présente session. L'Assemblée ne peut douter que la République du Bélarus saura répondre à son attente. Le Bélarus est Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis 1945 et n'a jamais vacillé dans son dévouement et son attachement aux principes de la Charte. Membre du Mouvement des pays non alignés depuis 1998, le Bélarus a essayé de réaliser activement et résolument les principes et les objectifs du Mouvement et de renforcer son rôle au niveau international.

La responsabilité que nous ressentons et notre préoccupation pour le sort du monde sont réelles. Nous pouvons en donner de nombreuses preuves. La République du Bélarus est un donateur important pour la sécurité internationale dans sa région. Elle a été le premier pays au monde à décider volontairement de ne pas détenir l'arme nucléaire, qu'elle avait pourtant à sa disposition.

En dépit des difficultés de la période de transition, notre pays a été l'un des premiers à répondre à la détresse des populations éprouvées par le tsunami dans l'océan Indien en 2004 et à apporter une aide humanitaire aux pays de l'Asie du Sud-Est qui ont été aussi touchés. Nous ne sommes pas non plus restés simples spectateurs devant le conflit du Moyen-Orient. Au plus fort de la guerre, le Bélarus a invité les enfants des pays victimes à se rétablir dans ses centres de santé.

Notre attachement au développement est un attachement solide et sincère. La réalisation de l'ordre du jour mondial dans le domaine du développement constituera pour nous une priorité indiscutable de nos travaux au Conseil économique et social. Et, plus important encore, nous avons le savoir-faire nécessaire. Alors que nous nous sommes retrouvés il y a 15 ans, après l'effondrement de l'URSS sans ressources naturelles, sans marché extérieur, sans monnaie propre, sans aide extérieure, nous avons atteint nos objectifs économiques et sociaux. Même si nos réalisations paraissent modestes comparées à celles des pays les

plus développés, elles sont d'une grande importance en tant qu'étape de notre progression et montrent ce qu'un État de taille moyenne peut faire dans les circonstances les plus difficiles.

De plus, nous nous sommes retrouvés pendant toutes ces années seuls face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, qui a contaminé plus de 20 % de notre population, et nous a privés de plus de 20 % de nos terres arables et de 30 % de nos forêts, et dont le dommage direct pour le pays s'est chiffré à 35 % de notre budget annuel. Il est opportun de rappeler, à l'occasion de son vingtième anniversaire, cet événement qui a été la plus grosse catastrophe due à l'homme dans l'histoire de l'humanité.

Aujourd'hui, après avoir surmonté une baisse de 50 % du rythme de développement de l'économie, et après avoir rejeté les formules que voulait nous imposer le Fonds monétaire international, nous avons été le premier pays de la Communauté d'États indépendants à rétablir notre produit intérieur brut pour qu'il représente 120 % du niveau le plus élevé qu'il ait atteint pendant la période soviétique. Nous avons créé une économie de marché à orientation sociale. Nous avons conservé la gratuité de l'éducation, y compris pour l'enseignement supérieur, et de la santé, en assurant la qualité et l'accès des services sociaux à toute la population. Nous avons réduit notre chômage à 1,5 % et maîtrisé l'inflation.

Je suis sûr que l'expérience, la démarche et les connaissances du Bélarus seront utiles au Conseil économique et social dans ses efforts pour atteindre les objectifs de développement formulés dans la Déclaration du Millénaire. Si la majorité des États nous accorde sa confiance, nous œuvrerons très activement et résolument pour que le Conseil joue un plus grand rôle dans la solution des problèmes de développement. Nous essayerons, conjointement avec ceux qui partagent cette façon de voir, d'œuvrer pour faire adopter des réformes du secteur socioéconomique de l'ONU, car ces mesures ne sont pas opérantes pour l'instant. Or, sans ces réformes, il n'y a pas et il ne pourra pas y avoir d'efficacité et de rentabilité des différents fonds et programmes au niveau des pays. Continuer comme d'habitude, ce serait accepter que les objectifs de développement restent lettre morte.

En dehors du Conseil économique et social, l'ONU a aussi un passif important. C'est ainsi qu'il n'y a pas eu de progrès dans le renforcement du rôle de l'Assemblée générale, en tant qu'organe principal de

l'ONU. Il n'y a pas eu non plus de progrès dans la réorganisation du Conseil de sécurité, l'un des éléments clefs de la réforme à l'ONU. La lenteur qu'a mise le Conseil à examiner la situation au Liban est non seulement affligeante et frustrante mais aussi nous renforce une fois de plus dans la conviction que le Conseil de sécurité n'est plus adapté à ce qu'est le monde d'aujourd'hui.

La communauté internationale, qui, lors du Sommet mondial de 2005, après des mesures justes importantes dans le domaine des droits de l'homme, doit prendre de nouvelles mesures à la présente session visant à promouvoir véritablement les droits de l'homme et à protéger les vraies victimes des violations des droits de l'homme, et non pas à régler les comptes avec des pays qui déplaisent en utilisant abusivement et injustement des résolutions portant sur la situation de pays particuliers.

En tant que mesure importante pour la promotion pratique des droits de l'homme et la protection des victimes de l'un des phénomènes les plus aigus et les plus douloureux du monde moderne, le Bélarus a élaboré avec plusieurs de ses partenaires un projet de résolution sur le renforcement de la coordination internationale contre la traite des êtres humains et le présentera à la présente session de l'Assemblée. Le caractère mondial de ce problème nécessite de notre part à tous non pas des paroles creuses mais des efforts coordonnés et ciblés. Nous pensons que le but de ces efforts est l'élaboration d'une stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour la lutte contre la traite des êtres humains. Il demande à l'Assemblée d'appuyer l'établissement d'un partenariat global à l'échelle du système pour lutter contre l'esclavage et la traite des êtres humains. Qui, si ce n'est l'ONU, doit s'occuper de protéger les dizaines, les centaines et, peut-être, les millions de victimes – des femmes et des enfants surtout – de cet esclavage moderne? Qui, si ce n'est l'ONU, doit encourager une meilleure coordination des efforts mondiaux pour éradiquer ce phénomène absolument honteux de notre temps?

Lors du Sommet mondial, de nombreux dirigeants ont parlé de l'esprit de San Francisco. Cet esprit de San Francisco, en 1944 et 1945, découlait du sens des responsabilités qu'avaient les États vis-à-vis des problèmes de leur temps – non pas de leurs intérêts étroits et égoïstes, c'est bien évident, mais d'une cause commune. Cet esprit a vu le jour au lendemain de la grande catastrophe, qu'a été la Seconde Guerre mondiale, laquelle a coûté la vie à 60 millions de

personnes et causé des souffrances indicibles à des centaines de millions d'autres. Avons-nous, nous aussi, besoin d'une catastrophe énorme pour retrouver cet esprit? Je suis convaincu que non. J'espère que nous avons tous appris les leçons de l'histoire.

Après l'époque romantique et son effondrement tragique dans les années 90, l'humanité commence à mieux prendre conscience de l'ordre mondial dont elle a besoin. Le Sommet du Mouvement des pays non alignés, réuni à La Havane, a montré que la majorité des nations du monde aspirait clairement à passer du monde unipolaire au bout du rouleau à un monde multipolaire, juste et stable, fondé sur l'interdépendance des divers centres de pouvoir mondiaux et régionaux, un monde où chacun puisse occuper sa place. Le Sommet de la Havane nous a montré que l'humanité devrait être humaine. Ce devrait être aussi la devise de notre organisation en ce XXI^e siècle si complexe.

La Présidente (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Walid Al-Moualem, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

M. Al-Moualem (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Madame la Présidente, je vous félicite, vous-même et le pays frère de Bahreïn, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Vous êtes la première femme arabe à occuper ce poste éminent. Votre élection est la preuve que les femmes font partie intégrante de l'expérience arabe.

Je manquerais à mon devoir en n'exprimant pas ma reconnaissance à M. Eliasson, votre prédécesseur, pour tous les efforts qu'il a déployés afin d'assurer le succès de la dernière session. Je veux dire aussi notre gratitude à M. Kofi Annan, le Secrétaire général, qui a dirigé notre Organisation durant les 10 dernières années. Nous apprécions les efforts constructifs qu'il a faits au cours de sa dernière visite au Moyen-Orient.

Depuis des décennies, le Moyen-Orient fait face à des défis à la fois immenses et exacerbés. Il endure l'occupation israélienne de territoires arabes depuis 1967 et le déni des droits légitimes du peuple palestinien. Les peuples de notre région ont perdu l'espoir de réaliser leurs aspirations à la justice, à la paix et à la sécurité. Il y a peu de temps, Israël déclenchait une guerre destructrice contre le Liban. Avec l'occupation israélienne, la situation palestinienne continue de se détériorer. Les actes

d'agression augmentent alors que les droits des Palestiniens continuent d'être foulés aux pieds. Les Palestiniens sont soumis à un blocus paralysant parce que les défenseurs de la démocratie n'étaient pas satisfaits des résultats des élections qui ont eu lieu dans les territoires palestiniens.

Notre région se trouve dans une situation explosive engendrée par une occupation implacable et sans fin. Il n'y a guère de perspective de changement qui promette une vie sûre, juste et stable pour notre peuple. Pouvons-nous faire de la situation actuelle le prélude à une solution plutôt que la consécration de la tension et de l'affrontement?

Cette question importante est essentielle pour comprendre les souffrances de nos peuples. Depuis des décennies, ils aspirent à l'instauration d'une paix juste et globale fondée sur un règlement du conflit arabo-israélien qui mette fin à l'occupation, rétablisse les droits et permette la réalisation des objectifs de développement. C'est la voie à suivre si l'on veut s'attaquer aux causes fondamentales des problèmes de la région, avant de parler d'un nouveau ou d'un plus grand Moyen Orient.

La communauté internationale doit comprendre que l'occupation continue par Israël de territoires arabes est à l'origine de tous les problèmes de la région. Elle est à l'origine de la colère qui consume ses peuples. Cette région est-elle, je le demande, destinée à vivre d'un conflit à l'autre, dans une guerre sans fin? Quelqu'un peut-il croire que notre peuple se satisfera de l'occupation de son territoire et de la violation de ses droits? Doit-il glorifier ceux qui financent et appuient cette injustice persistante, et qui pourraient la réparer s'ils le voulaient? La région est-elle destinée à subir une nouvelle guerre, qui viendrait compléter celle du Liban, en faveur d'un nouveau Moyen-Orient, et qui rappellerait une fois de plus les douleurs des effusions de sang et de la destruction, au lieu de profiter de l'occasion pour ouvrir les portes à la paix?

Les souffrances du peuple palestinien se poursuivent et leur tragédie s'est aggravée au fil des ans. Certains membres de la communauté internationale se sont habitués à cette souffrance, comme s'il s'agissait d'un phénomène naturel et non d'une tragédie nationale et humanitaire sans précédent. Les Syriens sont eux-mêmes victimes de cette tragédie sous tous ses aspects et en subissent les répercussions. Nous appuyons les efforts de nos frères palestiniens pour serrer les rangs et les encourageons à former un

gouvernement d'unité nationale. Les souffrances de notre peuple dans le Golan syrien occupé se poursuivent et tous les Syriens souffrent de cette occupation.

Du haut de cette tribune, je salue la lutte et la résolution de notre peuple dans le Golan et en Palestine face aux politiques de tyrannie et de terrorisme d'Israël. Il est extrêmement important que la communauté internationale reconnaisse que la colère et le ressentiment profonds qui existent dans notre région, en particulier après la guerre insensée contre le Liban, et l'impasse où se trouvent toujours les efforts de paix, constituent une situation dangereuse et complexe et ne peuvent mener qu'à l'affrontement, au lieu de conduire à la paix. Cela ne servira les intérêts de personne, dans la région ou ailleurs. Nous voulons, nous aussi, un nouveau Moyen-Orient, un Moyen Orient où règne une paix juste et globale, fondée sur le droit et la justice et qui garantisse la même sécurité à tous.

Il y a 15 ans, la Syrie a déclaré que l'établissement d'une paix juste et globale au Moyen-Orient était son choix stratégique. Elle a pris part au processus de paix qui avait commencé à Madrid sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et sur le principe de « la terre contre la paix ». Les négociations ont duré 10 ans mais ont été stériles. Le Golan syrien est toujours occupé et la paix nous échappe toujours. Il était absolument clair qu'il n'y avait pas de volonté politique de paix de la part d'Israël. L'établissement de la paix nécessite avant tout une volonté politique, qui doit être suivie par la mise en œuvre des résolutions de la légitimité internationale.

Israël a lancé une guerre brutale contre le Liban, détruisant vies et biens. Grâce à la courageuse résistance libanaise, sa résolution honorable et son unité nationale, le Liban a rejeté l'agression et vaincu l'agresseur. Le Conseil de sécurité a fini par adopter sa résolution 1701 (2006), si longtemps attendue, et mon pays, la Syrie, a dit qu'il coopérerait avec l'ONU à la mise en œuvre de cette résolution.

La Syrie a adopté les mesures nécessaires pour contrôler ses frontières avec le Liban frère. Elle est attachée à l'indépendance et à la souveraineté du Liban et exige le retrait d'Israël de tous les territoires libanais occupés, y compris des fermes libanaises de Chebaa. Nous espérons que le Liban sera capable de surmonter les conséquences de l'agression israélienne grâce à l'unité de son peuple et à l'aide de ses frères, de ses amis et de la communauté internationale, afin qu'il

puisse se rétablir et prospérer de nouveau. Je tiens à souligner ici la volonté de la Syrie d'établir de bonnes relations avec le Liban dans l'intérêt des deux pays et peuples frères.

De l'autre côté de la frontière syrienne, l'Iraq vit dans une situation très pénible, qui inquiète beaucoup la Syrie, pays frère et voisin de l'Iraq. La Syrie a appuyé le processus politique en Iraq. Je réaffirme aujourd'hui notre appui au Gouvernement iraquien qui est arrivé au pouvoir après des élections auxquelles toutes les couches de la population ont participé. La Syrie est prête à coopérer avec le Gouvernement dans tous les domaines. Nous appuyons le plan de réconciliation nationale du Gouvernement iraquien et sommes prêts à lui apporter tout l'appui nécessaire, car l'unité de l'Iraq et de son peuple nous tiennent à cœur.

Il est essentiel d'élaborer un calendrier pour le retrait des troupes étrangères de l'Iraq car cela aidera à maîtriser la violence et à assurer la sûreté et la sécurité de ses citoyens. La Syrie, qui porte le deuil de chaque goutte de sang iraquien versé, condamne de nouveau tous les actes terroristes qui ont été et continuent d'être commis en Iraq et qui font un nombre élevé de victimes iraqiennes innocentes.

Cinq années se sont écoulées depuis l'acte criminel du 11 septembre 2001, qui a entraîné la mort de milliers d'innocents. Je répète que nous condamnons cet acte et que nous réitérons notre sympathie pour les victimes de cet acte de terrorisme haineux. Au peuple américain, qui a été la force qui a soutenu nombre de grandes découvertes scientifiques qui ont profité à l'humanité entière, nous disons « vous êtes les victimes de politiques qui se sont révélées fausses dans le monde arabe et dans le monde en général ». De nombreux innocents bien loin des États-Unis d'Amérique ont payé le prix et souffert les conséquences de ces politiques vouées à l'échec.

Ce qui est tragique, c'est qu'en fin de compte, nous payons tous le prix fort quand les décideurs de Washington croient mieux savoir et avoir mieux compris la situation et les besoins des Arabes. Ils jugent des ambitions et des aspirations des Arabes à l'aune de leur propre vision des choses.

Mais les peuples de la région connaissent les situations qui les concernent ainsi que les priorités des millions de gens que le déni de leurs droits nationaux et souverains a mis en colère. Si quiconque demandait à ces millions de gens en colère quelles sont leurs priorités et leurs objectifs, la réponse serait évidente :

« Nous voulons que cesse l'occupation israélienne de nos terres de Palestine, du Liban et du Golan. Nous voulons recouvrer nos droits usurpés. Nous voulons que s'arrête le flux des armes américaines vers Israël, qui sèment la destruction. Nous refusons l'hégémonie sur nos ressources et l'ingérence dans nos affaires. Nous voulons un Moyen-Orient gouverné par la paix et construit sur le droit et la justice, un Moyen-Orient où les peuples puissent consacrer toutes leurs énergies et leurs ressources au développement et au progrès et embrasser les tendances positives de la pensée et de l'entreprise humaine ».

Après des années de guerre et de terreur, on se demande : « Le monde est-il devenu meilleur? ». Il est clair que la guerre n'a pas réalisé son objectif et que la terreur n'a fait que s'étendre. Cela peut s'expliquer par le fait que combattre le terrorisme par le recours exclusif à la force ne mène à rien et qu'il faut s'attaquer aux causes mêmes de ce terrorisme. Nous devons mobiliser les efforts de la communauté internationale pour combattre ce fléau dangereux, en tenant compte de la nécessité de faire la distinction entre la lutte contre le terrorisme et le droit légitime des peuples à résister à l'occupation étrangère.

Nous sommes par ailleurs convaincus que la guerre contre la terreur a été utilisée parfois à mauvais escient. Elle a donné l'impression de masquer le choc des cultures et des civilisations, ce qui, en fin de compte, s'est révélé contraire aux intérêts de toutes les parties concernées et a fait le jeu des terroristes et du terrorisme.

Israël est la seule puissance qui soit en possession de l'arme nucléaire au Moyen-Orient. Il refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de se soumettre au régime de garantie généralisée de l'AIEA, ce qui crée une menace contre la paix et la sécurité dans la région. Le 29 décembre 2003, la Syrie a présenté au Conseil de sécurité, au nom du Groupe arabe, un projet de résolution, visant à débarrasser le Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massives. Nous espérons toujours que cette résolution sera adoptée dès que possible.

Mon pays se joint à de nombreux autres pays en développement qui ont exprimé leur inquiétude devant les restrictions à l'accès d'États Membres, en particulier de pays en développement, aux technologies nucléaires à des fins pacifiques.

En conclusion, je veux souligner que le Moyen-Orient se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins.

Il peut soit prendre la voie de la justice, de la paix et de la sécurité, soit se trouver exposé, plus que jamais, à des tensions et à des affrontements qui ne seraient dans l'intérêt d'aucune partie, dans la région ou ailleurs. Les parties intéressées doivent comprendre le danger inhérent à un refus de choisir la voie de la paix, sur laquelle on ne s'est toujours pas engagé. Tout dépend aussi du rôle actif que doit jouer notre Organisation pour maintenir la paix et la sécurité, à commencer par l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. J'espère que l'objectivité et le désir de paix l'emporteront sur les autres options afin que le Moyen-Orient puisse entrer dans une nouvelle ère, sûre et prospère, après des décennies de souffrances.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. José Antonio García Belaunde, Ministre des affaires étrangères du Pérou.

M. García Belaunde (Pérou) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, tout d'abord, je vous adresse nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous vous présentons les meilleurs vœux du peuple et du Gouvernement péruvien pour que votre gestion soit couronnée de succès. Nous sommes à votre pleine disposition pour travailler avec vous au service de la communauté internationale.

Le gouvernement du Président Alan García, qui a pris ses fonctions récemment, le 28 juillet dernier, a été confronté à un déficit social particulièrement grave. Plus de 13 millions de Péruviens, c'est-à-dire la moitié de notre population, vivent dans la pauvreté. Parmi eux, 5 millions d'habitants, soit 20 % de la population, connaissent la pauvreté extrême. Le Pérou, pays à revenu moyen, vit donc dans une situation d'inégalité profonde.

Pour faire face à cet état de choses, le gouvernement d'Alan García a mis l'accent sur une action de l'État de manière responsable avec un programme d'inclusion sociale basé sur les investissements pour créer des emplois. Ce programme nécessite également un apprentissage d'actions solidaires sur la base des valeurs civiques en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables pour qu'ils puissent participer pleinement à la politique publique. Ces actions initiales cherchent à rétablir la confiance au sein de la société. C'est là un facteur essentiel pour promouvoir le développement et la croissance partagée. À cet égard, mon gouvernement

souhaite travailler avec toutes les couches sociales du pays pour développer une culture du devoir en tant que l'un des piliers principaux d'une politique durable du gouvernement et des relations entre la société et l'État.

Le Gouvernement péruvien a entamé sa lutte contre la pauvreté en en faisant une priorité centrale de son administration. Cette lutte définit également notre action extérieure, en ce sens que nous cherchons à combiner nos efforts avec les pays de la région afin de faire avancer le programme de développement envisagé pour assurer une croissance égale sur la base de l'inclusion sociale. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre conviction qu'il faut encourager l'intégration latino-américaine. Nous œuvrons au renforcement de la communauté andine et nous souhaitons créer la communauté sud-américaine des nations.

C'est là notre objectif, afin de défendre les intérêts communs de notre continent. Une Amérique latine qui parle d'une seule voix peut mieux affronter les problèmes communs qui nous affectent, tels que la marginalisation de grandes couches de la société, les déséquilibres internes, la fracture sociale. Une Amérique latine plus unie pourra mieux définir les valeurs de la démocratie et du pluralisme. Dans ce cadre, la tolérance et le respect des uns et des autres offre à nos citoyens des chances réelles de développement et de bien-être.

L'un des défis que nous devons relever résolument sur notre continent, et en particulier dans la région andine, est la lutte contre le trafic des drogues. Le Pérou réaffirme sa position indéfectible, qui est de combattre sans répit ce trafic illégal, en mettant l'accent sur les principes du multilatéralisme et de la responsabilité partagée. À cette fin, nous avons fait une évaluation minutieuse de la situation pour nous permettre de faire le point en matière de lutte contre le trafic des drogues. Sur la base de la responsabilité partagée, le Pérou a manifesté son désir que soit organisé un sommet antidrogue dans l'espace andin pour que, conjointement avec les États-Unis et l'Union européenne, nous puissions nous entendre sur une stratégie unique de consensus mutuellement bénéfique pour les pays andins producteurs et les grands marchés de consommateurs.

Il y a un autre fléau universel contre lequel la communauté internationale doit lutter sans concession : c'est celui du terrorisme. Nous réaffirmons que le terrorisme, quelle que soit sa forme, est inacceptable et doit être condamné et combattu. Notre action est sans

équivoque et nous appuyons l'action des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme, et nous nous félicitons notamment de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme. Nous sommes convaincus que cette lutte peut et doit être menée dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans la Déclaration du Millénaire, nous avons défini des objectifs dans la lutte contre la pauvreté et pour un partenariat pour le développement à l'horizon 2015. Ils sont la synthèse des défis que doivent relever et surmonter nombre de pays, tels que le Pérou, et de la coopération qui doit exister pour concourir au développement, au commerce et au financement des pays en voie de développement. Les progrès vers la réalisation de ces objectifs du Millénaire sont modestes et certains d'entre eux peuvent même sembler impossibles à réaliser.

Toutefois, nous avons pris un certain nombre de mesures immédiates. Elles concernent en premier lieu la réforme de l'État et du système politique, afin de lui donner un caractère plus austère, par la décentralisation, la simplification des démarches administratives et le civisme. Deuxièmement, elles concernent la création d'emplois par l'investissement et l'encouragement de l'État. Troisièmement, elles concernent le droit du travail et les droits sociaux, pour créer une société moderne et juste. Quatrièmement, elles concernent l'établissement d'un politique favorable aux femmes, aux jeunes et aux enfants. Enfin, elles concernent la sécurité des citoyens pour donner confiance à la population. Mais cela ne sera pas suffisant si les marchés des pays développés maintiennent leurs restrictions qui y rendent impossible l'accès de nos produits. Aussi souhaitons-nous demander que l'on renoue rapidement les négociations de Doha, dans un esprit de compromis.

Les initiatives de mon gouvernement dans le domaine de la politique sociale permettront d'assurer un plus large exercice des droits de l'homme. Qu'il me soit permis avant tout de mentionner les droits économiques sociaux et culturels dont les carences sont évidentes et qui nécessitent une action particulière envers les groupes les plus vulnérables.

À cet égard, durant la présente session de l'Assemblée, trois instruments internationaux importants ont été présentés aux fins d'adoption concernant la promotion et la protection des droits de l'homme. Les deux premiers sont le projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones et le

projet de convention internationale sur les droits des personnes handicapées. Le Pérou demande instamment à chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies d'envisager d'adopter ces instruments qui vont mieux protéger des millions de personnes victimes de marginalisation. Vient s'y ajouter la Convention sur les disparitions forcées qui peut permettre de condamner plus efficacement ces pratiques condamnables.

Nous sommes conscients du fait que c'est à travers le multilatéralisme que les pays à revenu moyen et bas pourront se joindre à l'action de la communauté internationale pour relever les défis de la mondialisation. Il y a toutefois dans le système international deux processus qui s'opposent. Il y a le monde intégré et le monde fragmenté par l'inégalité sociale, la prolifération des conflits civils, la désintégration des États, ce que l'on appelle le nettoyage ethnique, les violations massives des droits de l'homme, la traite des personnes et des armements, la dégradation de l'environnement, le terrorisme et la criminalité internationale organisée.

Ces tendances contradictoires entre mondialisation et fragmentation mettent en cause la capacité de gouverner des États et la stabilité internationale. Ce sont là de grands défis lancés à la communauté internationale et, en particulier, au Conseil de sécurité. Il nous faut donc une vision intégrale et stratégique pour répondre aux problèmes liés à la paix et à la sécurité. Il ne s'agit pas seulement des aspects militaires mais également, dans certaines crises, de facteurs structurels tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, la dégradation de l'environnement, qui découlent de l'instabilité nationale et internationale.

Si le Conseil ne tient pas compte de cette réalité, il sera très difficile de prévenir ou de régler durablement les conflits, car les variables les plus importantes seraient laissées de côté. Il faut pouvoir agir avec plus de souplesse et d'efficacité, de façon plus intégrée, au sein du système multilatéral, afin de confronter les menaces et les défis mondiaux. Simultanément, l'action du Conseil de sécurité doit se fonder sur la légitimité qui l'oblige à respecter le plus strictement possible les valeurs, les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. C'est dans cet esprit cohérent et constructif et fort de cette conviction que le Pérou participe aux travaux du Conseil de sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, il est fondamental de renforcer le régime du désarmement et de la non-prolifération ainsi que la recherche d'un règlement pacifique des conflits. Nous appuyons les interventions autorisées par le Conseil de sécurité à travers les opérations de maintien de la paix et nous redoublons d'efforts pour créer un système de sécurité collective renouvelé, soutenu et respecté par tous les États Membres de l'Organisation pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Dans cette perspective, le Pérou a participé aux opérations de maintien de la paix en Haïti, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Érythrée, en Éthiopie, au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Burundi et à Chypre. Il s'agit là de questions très sensibles et qui supposent un sens élevé des responsabilités. Nous sommes conscients de cette nécessité. De même, nous nous félicitons de l'établissement de la Commission de consolidation de la paix pour aider les pays qui sortent d'un conflit.

En même temps, nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer les efforts de prévention au niveau régional et sous-régional et, à cet égard, le Pérou prône le développement de la sécurité et de la coopération grâce à des mécanismes qui permettent de respecter les structures de paix et de sécurité et d'éviter une course aux armements entre pays voisins.

Le Pérou est favorable à l'idée de transformer le Conseil de sécurité pour en faire un organe plus efficace, transparent et représentatif. À cet égard, nous sommes en faveur de l'augmentation du nombre de ses membres, sur la base du dialogue et du consensus, dans le cadre d'une réforme intégrale de l'Organisation des Nations Unies, processus qui a déjà permis de faire quelques progrès. Le chemin qui nous attend doit être poursuivi avec un véritable sens des responsabilités et dans un esprit de dialogue et d'ouverture.

J'ai souhaité faire part à l'Assemblée de ces inquiétudes et de ces idées pour réaffirmer que le Pérou, sur la base de sa réalité économique et sociale, sa projection régionale et sa vocation multilatérale profonde, souhaite continuer de contribuer de manière constructive à la sécurité, au développement et au respect des droits de l'homme dans le monde. Nous sommes convaincus que le système des Nations Unies pourra, avec le concours de tous, renforcer son rôle central pour promouvoir le progrès social et relever le niveau de vie dans le cadre élargi de la liberté, tel que le prévoit la Charte des Nations Unies dans son Préambule.

M. Al-Murad, Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zarifou Ayeva, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Togo.

M. Ayeva (Togo) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous exprimer, au nom de la délégation togolaise, nos très vives et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette session. Votre élection conforte le Gouvernement togolais dans son engagement de valoriser le rôle de la femme dans notre société. Le Togo demeure convaincu que l'apport du génie propre à la femme dans la gestion des affaires, que ce soit au plan national ou international, contribuera grandement à donner un visage plus fraternel et plus humain aux relations entre les peuples et les nations. Soyez assurée que dans l'exercice de vos fonctions combien exaltantes, le Togo vous apportera son appui indéfectible et continu.

Je voudrais ensuite rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, M. Jan Eliasson, dont la compétence, la modération, le sens du compromis et de la mesure lui ont valu le respect et l'estime de tous durant la précédente session. C'est également le lieu d'adresser tout particulièrement au Secrétaire général de notre Organisation ma sincère et profonde gratitude pour ses efforts inlassables en faveur de la cause de la paix, de la démocratie et du développement. Nous saluons son engagement et ses propositions hardies visant à assurer une réforme conséquente et, du reste, juste de l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa quête de paix, de sécurité, de développement économique et social, le Togo vient de franchir une étape essentielle de son histoire avec la signature, le 20 août 2006, de l'Accord politique global au terme d'un dialogue ouvert, constructif et inclusif. Lorsque le chef de l'État a pris l'initiative de relancer le dialogue politique, nous étions conscients que cette étape de l'évolution sociopolitique du pays ne permettait pas d'aborder tous les points de discorde et d'évacuer tous les problèmes politiques et institutionnels du moment. Il s'agissait d'abord pour nous de renforcer une dynamique de mobilisation nationale et de cohésion sociale en privilégiant une politique d'ouverture, d'apaisement et de réconciliation nationale.

Les résultats escomptés ont largement été atteints, avec la participation effective et active de tous les acteurs politiques majeurs aux assises du dialogue. Chacun a pu s'exprimer librement sur les problèmes de fond qui alimentaient le sentiment permanent de crise. Les discussions franches et responsables qui ont eu lieu et les conclusions auxquelles elles ont abouti permettent de créer les conditions de réformes plus audacieuses et de poser les fondements d'un nouveau pacte républicain et de concorde nationale.

Les conclusions du dialogue national sont de nature à favoriser la tenue d'élections libres et démocratiques. Par ailleurs, les résolutions du dialogue concernant la nécessité de réexaminer le rôle et les missions de l'armée et des autres services de sécurité, permettent d'entrevoir un renforcement sans précédent des mesures de maintien de l'ordre public et de sécurisation accrue des activités des partis politiques et des diverses associations ainsi que des processus électoraux.

Après le dialogue social – patronat, syndicats et gouvernement – et un train de mesures hardies orientées vers les jeunes et les travailleurs de toutes catégories, le point d'orgue de toutes ces actions sera l'organisation d'élections législatives libres, pluralistes et transparentes dans un avenir très proche. Le Togo aura alors satisfait à tous les engagements souscrits auprès de l'Union européenne, le 14 avril 2004, à Bruxelles.

Dans le souci de donner toutes ses chances à la concorde nationale retrouvée, de traduire dans les faits les conclusions du dialogue politique et d'asseoir la démocratie de manière durable, un gouvernement de large union nationale vient d'être mis sur pied, le 20 septembre 2006. Toutes les composantes du peuple togolais dans sa diversité politique, sociale et régionale se retrouvent dans ce gouvernement.

Toutes ces mutations en cours dans la société togolaise ont été rendues possibles grâce à l'apport de la communauté internationale, à la maturité du peuple togolais et, bien entendu, au sens du compromis de la classe politique.

Nous voudrions ici exprimer nos vifs remerciements à tous les partenaires internationaux qui nous ont accompagnés tout au long de ce processus de consolidation de la paix dans notre pays. Notre reconnaissance va particulièrement à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union africaine (UA), à l'Union

européenne (UE), à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à la France, à l'Allemagne, aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'à tous les chefs d'État africains qui ont toujours eu, à notre endroit, une oreille attentive. Je voudrais tout particulièrement exprimer au facilitateur, S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, toute la gratitude du Gouvernement et du peuple togolais pour le rôle déterminant qu'il a joué dans la conclusion et la signature de l'Accord politique global.

La consolidation de la paix au Togo et la réussite de notre processus de démocratisation demeurent étroitement liées à la stabilité de l'environnement régional et international. C'est pourquoi le Togo reste préoccupé par la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire. Au regard des nombreux préalables qui subsistent à l'organisation des élections dans ce pays si proche de nous, à tous points de vue, l'on ne peut qu'être inquiet quant à la concrétisation de la mission dont l'ONU a la responsabilité. Nous espérons que la levée de ces préalables permettra la tenue d'élections libres et démocratiques qui conduiront la Côte d'Ivoire vers une paix durable.

De même, dans la région du Darfour et en Somalie, faute d'une mobilisation beaucoup plus énergique et plus volontariste de la communauté internationale pour mettre fin au cycle de la violence et à la tragédie des populations concernées, l'avènement de la paix dans ces parties de l'Afrique ne pourra se réaliser de si tôt.

Dans les autres parties du monde, les développements que nous continuons d'observer, tant en Iraq qu'au Moyen-Orient, constituent une source de préoccupation majeure pour le Gouvernement togolais. Le Togo croit fermement qu'il est grand temps que le peuple iraquien se réconcilie avec lui-même et que la communauté internationale apporte tout le soutien nécessaire au gouvernement de ce pays pour l'aider à parachever le processus de réconciliation engagé. Dans la recherche de la paix en Iraq, il nous paraît opportun de souligner que les pays de la sous-région ont un rôle important à jouer.

Le drame qui vient de se jouer au Liban interpelle notre conscience. Le Togo se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1701 (2006) dont la mise en œuvre effective permettra le retour à la paix dans ce pays.

Au cœur du conflit du Moyen-Orient se trouve l'épineuse question de la Palestine. Il faudra, pour

promouvoir une paix durable dans cette région, mettre fin au cycle continu de la violence et créer un climat de confiance qui permette la poursuite des pourparlers visant à l'avènement d'un État palestinien à côté de l'État d'Israël, les deux États coexistant dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

Si la résolution des crises et des conflits demeure au centre de nos préoccupations, il s'avère indispensable que tout soit mis en œuvre pour consolider la paix dans les pays qui sortent des conflits ou qui, à l'issue de grands efforts, ont réussi à mener à bien leur processus de démocratisation. C'est pourquoi, la Commission de la consolidation de la paix des Nations Unies devrait jouer un rôle déterminant dans les pays africains qui sortent des conflits. Nous nous réjouissons de ce que cette commission se soit déjà engagée à examiner la situation du Burundi et de la Sierra Leone notamment. Il y a lieu d'aider aussi le Libéria à asseoir une paix retrouvée et de veiller à ce que la Guinée Bissau ne sombre dans la violence. Dans la même optique, le Togo, tout en se félicitant de la tenue des élections législatives et présidentielles en République démocratique du Congo exhorte la communauté internationale à accorder à ce pays une attention soutenue afin d'accompagner le processus encore fragile, jusqu'à son terme.

Dans le domaine du désarmement, les efforts que mène la communauté internationale sont loin de nous conduire aux résultats escomptés. Dans la péninsule coréenne, la question du nucléaire reste sans solution et requiert un renforcement de la confiance réciproque au sein des États concernés. C'est pourquoi mon pays soutient fermement tous les efforts visant à résoudre, par des voies pacifiques, les questions de sécurité qui se posent dans la région. De même, nous pensons que la question du programme nucléaire de la République islamique d'Iran ne pourrait être réglée qu'à travers des négociations entre les parties intéressées et exhortons ces parties à créer les conditions propices à ces pourparlers. Dans tous les cas, il ne serait pas prudent d'empêcher par tous les moyens ce pays de développer un programme nucléaire, essentiellement pacifique, pour ses besoins de recherche fondamentale ainsi que le développement économique et social de sa population.

Pour ce qui est des armes légères, le Togo déplore le fait que la communauté internationale n'ait pas été en mesure de conclure avec succès la conférence des Nations Unies qui s'est tenue en juillet 2006, à New York, et qui était chargée d'évaluer le programme

d'action adopté en 2001 en vue de prévenir et de combattre le commerce illicite des armes légères, sous tous ses aspects. L'échec de cette conférence n'est pas de nature à encourager les initiatives régionales et sous-régionales. Toutefois, l'adoption en juin 2006 de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels, s'inscrit résolument dans le renforcement des mesures de confiance entre les États de la sous-région. Il est à souhaiter que la présente session de l'Assemblée générale se penche sérieusement sur la question de la prolifération des armes légères qui constitue un facteur déstabilisant pour les États d'Afrique en particulier et une menace pour la paix et la sécurité des peuples en général.

Je voudrais par ailleurs souligner l'importance de notre responsabilité collective face au terrorisme et aux violations des droits de l'homme. Il importe que la réponse de la communauté internationale au terrorisme ne soit pas inappropriée et corresponde aux attentes des peuples qui n'aspirent qu'à vivre dans un monde débarrassé de la peur. À ce sujet, l'adoption par l'Assemblée générale de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme est à saluer. Concernant la défense et la sauvegarde des droits de l'homme, nous formons le vœu que le Conseil des droits de l'homme contribue à renforcer les capacités des États en matière de promotion et de protection de ces droits à travers l'élaboration et l'application de stratégies et de programmes appropriés. C'est dans cette optique que le Gouvernement togolais a conclu, le 10 juillet dernier, un accord d'établissement d'un Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Togo.

L'état actuel du monde, marqué par l'accroissement considérable des Membres de l'ONU qui sont passés de 51 en 1945 à 192 en 2006, l'émergence de nouvelles puissances, la persistance de certains conflits et surtout la paralysie dont le Conseil de sécurité est souvent l'objet, l'état du monde, disons-nous, commande que l'ONU soit réformée dans les meilleurs délais comme l'a recommandé le Sommet mondial de septembre 2005. Si l'objectif de la réforme de l'ONU est de lui conférer plus d'efficacité et d'efficience, nous ne devons pas perdre de vue que le caractère central et urgent de cette entreprise trouve son fondement dans le fait qu'elle devrait inclure celle du Conseil de sécurité, au risque, si tel n'était pas le cas, de se présenter comme une œuvre inachevée.

Les décisions liées au développement économique et à l'élimination de la pauvreté adoptées par le Sommet mondial de septembre 2005 ont contribué à faire renaître l'espoir quant à la volonté des pays riches et industrialisés d'accompagner les pays du Sud pour promouvoir un développement durable au profit de leurs peuples. La mise en œuvre des engagements convenus permettra de réaliser les objectifs poursuivis. C'est pourquoi, les pays du Sud demandent à présent aux pays du Nord de s'engager à tenir non seulement leurs promesses de contribuer véritablement à diminuer de moitié la pauvreté d'ici à 2015, mais surtout à l'éradiquer en fin de compte.

Comme les Membres le savent bien, l'appui des pays riches et industrialisés permettra de consolider les efforts que les pays du Sud ne cessent de déployer, lesquels efforts ont permis d'améliorer la gestion macroéconomique à travers la maîtrise de l'inflation et la consolidation des équilibres budgétaires. Cependant, l'incidence globale de l'extrême pauvreté n'a pas diminué pour autant, en particulier dans les pays les moins avancés où la lutte contre la pauvreté reste une tâche ardue.

La situation que nous venons d'évoquer se trouve exacerbée par des facteurs que les pays en développement ne maîtrisent pas. Au nombre de ces facteurs, figurent notamment la dette extérieure, la détérioration des termes de l'échange, la dégradation de l'environnement, la faiblesse de l'APD, pour ne citer que quelques-uns. De même, la pandémie du VIH/sida représente un défi majeur à la croissance et au développement économique. Par ailleurs, les résultats des grandes conférences organisées sous les auspices des Nations Unies tardent à se concrétiser. Ainsi, la revue d'étape des objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2005, l'échec du cycle de Doha et la revue à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés les 18 et 19 septembre derniers, ont montré que bien des barrières subsistent encore sur la voie de leur réalisation.

Face à un tel constat, il est regrettable de constater que les partenaires de développement n'ont pas tous respecté leurs engagements envers l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. Toutefois les promesses faites ces derniers temps, en particulier par le Sommet du Groupe des Huit de 2005 concernant l'augmentation de l'aide et l'allègement de la dette ont été de nature à permettre un certain optimisme. En outre, l'accès aux marchés et

l'élimination progressive, par tous les pays simultanément et aux dates fixées par l'Organisation mondiale du commerce, de toutes les formes de subvention des exploitations agricoles, contribueraient au développement des pays pauvres, puisque l'agriculture est la base sur laquelle repose l'existence de centaines de millions de personnes dans ces pays. Pour le Togo, il est essentiel qu'un certain nombre de progrès se réalisent dans la résolution des questions liées notamment au coton, questions qui demeurent vitales pour beaucoup de pays en développement.

Mon pays se félicite de la tenue les 14 et 15 septembre 2006 du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, dialogue au cours duquel l'Assemblée générale s'est penchée sur les multiples aspects des migrations internationales. Il faut surtout approfondir la réflexion sur les moyens de rompre avec ces départs massifs et hasardeux vers les pays du Nord. L'arsenal des mesures répressives ne pourra à lui seul venir à bout d'une situation qui de plus en plus s'apparente à un fléau.

Pour terminer, je voudrais souligner que c'est en ayant foi en notre communauté de destin et en un partenariat mondial fondé sur la solidarité que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pourra intervenir. Il importe, par conséquent, que les engagements convenus soient tenus, tant par les pays du Nord que par ceux du Sud. Ce faisant, nous contribuerons à mettre un terme aux souffrances de millions de déshérités dans le monde et à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Choe Su Hon, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

M. Choe Su Hon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte anglais fourni par la délégation*) : Je souhaite tout d'abord, au nom de ma délégation, féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour son élection à la présidence et lui dire ma confiance dans le succès de cette session placée sous sa direction compétente.

L'aspiration de l'humanité à un monde pacifique et prospère durant le nouveau siècle se heurte toujours à de nombreux obstacles. L'unilatéralisme et l'autoritarisme de la superpuissance deviennent patents au point de fouler aux pieds le principe de l'égalité souveraine de tous les États, fondement de la Charte des Nations Unies, ce qui suscite de graves

préoccupations au sein de la communauté internationale. Pires encore sont les invasions d'États souverains, ouvertement menées ou ignorées, voire dissimulées sous le prétexte de la non-prolifération ou de la lutte contre le terrorisme, qui donnent lieu au massacre d'innocents et mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

Les menaces et l'autoritarisme de la superpuissance se font de plus en plus flagrants, en particulier aux dépens de la République populaire démocratique de Corée. Les manœuvres militaires aventureuses des États-Unis, telles que des exercices militaires et le blocus économique de mon pays, continuent d'être tolérées, alors que des tirs de missiles de routine effectués par notre armée pour tester ses capacités d'autodéfense ont été condamnés au prétexte qu'ils représentaient une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cela nous prouve à tous qu'un pays disposant d'une puissance dissuasive suffisante est capable à lui seul de préserver la dignité et la souveraineté d'une nation.

Là réside le caractère nécessaire et juste de la politique Songun du Général Kim Jong Il, dirigeant respecté de notre peuple. Cette politique garantit la capacité de la République populaire démocratique de Corée de protéger sa souveraineté, d'assurer sa sécurité et de maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans toute la région face à la politique hostile et sans cesse plus dure des États-Unis à son endroit. Le fait que la République populaire démocratique de Corée dispose d'une puissance dissuasive dans le seul but de se défendre est tout à fait conforme à l'intérêt des pays de la région pour la paix, la sécurité et un environnement pacifique.

On le sait bien, le peuple coréen a connu une histoire tragique. Après l'occupation militaire tyrannique du Japon, qui a duré pratiquement un demi-siècle, voilà 60 ans qu'il vit en état de guerre avec les États-Unis. C'est pourquoi les Coréens veulent la paix plus que tout autre peuple du monde. Aujourd'hui, au lieu d'une paix et d'une sécurité durables, c'est une situation explosive qui prévaut encore dans la péninsule coréenne, du fait de la politique vicieuse et hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

Le problème nucléaire dans la péninsule coréenne n'a rien d'exceptionnel non plus, étant donné qu'il découle des menaces nucléaires proférées par les États-Unis. La politique américaine à l'égard de la

République populaire démocratique de Corée dépasse en effet la simple hostilité, puisqu'elle va jusqu'à proférer des menaces nucléaires et même déclarer que mon pays fait partie d'un « axe du mal » et qu'il est une cible potentielle de frappes préventives, ce qui ne laisse d'autre choix à la République populaire démocratique de Corée que d'acquiescer à une puissance nucléaire de dissuasion. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée maintient sa position traditionnelle qui consiste à vouloir dénucléariser la péninsule coréenne de manière pacifique, par le dialogue et la négociation.

Comme le monde le sait bien, les éléments clés de la Déclaration commune du 19 septembre 2005, adoptée dans le cadre des pourparlers à six pays, sont les engagements pris par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'abandonner leurs programmes nucléaires et de vivre dans la coexistence pacifique. S'agissant de la Déclaration commune, la République populaire démocratique de Corée reste attachée à la mise en œuvre de toutes les dispositions convenues sur un pied d'égalité. La République populaire démocratique de Corée est convaincue qu'elle retirera le plus grand bénéfice de l'application des dispositions convenues lors des pourparlers. C'est pourquoi elle souhaite, plus que tout autre pays, que ces pourparlers se poursuivent. Cependant, les États-Unis, peu après l'annonce de cette Déclaration commune, n'ont pas perdu de temps pour imposer des sanctions financières à mon pays, pourtant partenaire du dialogue, allant jusqu'à ruiner le programme préalablement approuvé des cycles suivants de pourparlers, qui se retrouvent par conséquent dans l'impasse actuelle.

Au vu de ces éléments, il est parfaitement clair que les États-Unis ne sont en faveur ni des pourparlers à six, ni de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Si les États-Unis sont en faveur de quelque chose, c'est d'une escalade de la tension dans la péninsule coréenne, qui servirait de prétexte à un renforcement de leurs forces armées dans le nord-est asiatique. Ce faisant, ils cherchent à accroître leur présence militaire dans la région et contenir ainsi une République populaire démocratique de Corée forte, qui ne cesse de grandir, ainsi que les pays voisins pour servir leur stratégie de suprématie mondiale. Telle est la véritable intention des États-Unis.

Il est aberrant que la République populaire démocratique de Corée, sanctionnée sans raison par les États-Unis, prenne part aux pourparlers relatifs à

l'abandon de son propre programme nucléaire. Il s'agit là d'une question de principe sur laquelle on ne peut tolérer la moindre concession. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui et les encouragements qu'ils ne cessent d'apporter à la République populaire démocratique de Corée dans ses efforts en vue d'un règlement pacifique de la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

En ce qui concerne la réunification de la Corée, le souhait le plus cher de notre nation est d'y parvenir au plus tôt, car elle est indispensable si l'on veut instaurer durablement la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. La Déclaration conjointe du Nord et du Sud, en date du 15 juin 2000, appelle la nation coréenne à réaliser elle-même son indépendance et sa réunification dans la paix, en rejetant toute ingérence étrangère. Malheureusement, le 21 septembre, le Ministre sud-coréen des affaires étrangères et du commerce a fait des remarques déplacées sur les causes profondes des tensions dans la péninsule coréenne, sans dire un seul mot de la mise en œuvre de la Déclaration conjointe, à notre plus grande consternation.

On sait déjà pertinemment que les principaux facteurs qui fragilisent la paix et la stabilité et aggravent les tensions dans la péninsule coréenne sont la présence militaire des États-Unis en Corée du Sud; leur doctrine de frappe nucléaire préventive contre la République populaire démocratique de Corée; les exercices militaires à grande échelle que les États-Unis et la Corée du Sud mènent sans arrêt ensemble; les livraisons en masse de matériel militaire de toutes sortes, y compris d'armes de destruction massive, à la Corée du Sud; et la centaine de reconnaissances aériennes effectuées chaque mois par les États-Unis.

La Déclaration conjointe du 15 juin n'a jusqu'à présent pas été mise en œuvre sans heurts, en raison des manœuvres persistantes des États-Unis qui n'apprécient pas le rapprochement entre les Corées, et parce qu'il existe en Corée du Sud des instruments juridiques, tels que la loi sur la sécurité nationale qui désigne des concitoyens comme des ennemis et va jusqu'à nier leurs droits de l'homme fondamentaux – allant ainsi contre l'idéal de « notre nation elle-même », qui est au cœur de la Déclaration conjointe. Ce sont là des faits indéniables.

En portant haut la bannière de la Déclaration conjointe, et en vertu de l'idéal de « notre nation elle-même », le gouvernement de notre République

parviendra sûrement à la réunification nationale en entretenant une coopération sans faille dans les trois domaines que sont l'indépendance nationale, la paix contre la guerre, et le patriotisme.

Pour que l'ONU remplisse la mission qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, des mesures concrètes doivent être prises afin de rejeter l'unilatéralisme et l'autoritarisme qui font obstacle à l'établissement de relations internationales justes et équitables. En outre, l'Organisation doit être démocratisée de façon que toutes les questions internationales soient réglées conformément aux intérêts communs des États Membres.

À cet égard, nous estimons qu'un moyen raisonnable d'y parvenir consiste à transférer du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale le pouvoir d'adopter des résolutions sur des questions directement liées à la paix et à la sécurité internationales, comme par exemple le recours à la force. Il est également impératif de veiller à ce que le Conseil de sécurité, qui est responsable de la paix et de la sécurité internationales, respecte strictement le principe d'équité dans ses activités. Il devrait être un organe chargé de contribuer à la paix et à la sécurité internationales et comptable de ses actes devant l'Assemblée générale, et non le moyen, pour certains pays, de légaliser leurs intérêts stratégiques.

Le fait que le Conseil de sécurité reste indifférent aux atteintes à la souveraineté et au massacre de civils dans les territoires arabes – comme l'invasion de l'Iraq par les États-Unis et l'agression du Liban par Israël – constitue un exemple typique de l'irresponsabilité et de l'iniquité dont il fait preuve dans ses activités et montre qu'il fait deux poids deux mesures. La réforme du Conseil de sécurité telle qu'elle est actuellement envisagée doit d'abord et avant tout viser à le rendre plus équitable et faire en sorte que les pays non alignés et en développement, qui représentent la grande majorité des États Membres, soient dûment représentés.

S'agissant de l'ouverture du Conseil à de nouveaux membres permanents, un pays comme le Japon, qui s'est rendu coupable de crimes de guerre en envahissant des pays d'Asie et en massacrant des innocents, mais s'est ingénié à donner une image déformée de son histoire agressive au lieu d'en assumer les conséquences, ne devrait jamais être autorisé à devenir membre permanent du Conseil.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continuera d'entretenir des relations d'amitié et de coopération avec tous les États Membres qui respectent sa souveraineté, conformément aux idéaux de sa politique étrangère – indépendance, paix et amitié – et participera activement aux efforts de la société internationale en faveur de la paix et de la sécurité mondiales et du développement durable.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sven Jürgenson, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je commencerai par féliciter M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous lui faisons toute confiance et lui souhaitons plein succès. Je félicite également le Ministre des affaires étrangères Jan Eliasson pour sa direction compétente de la soixantième session de l'Assemblée, qui a produit des résultats notables.

Par ailleurs, j'accueille chaleureusement la République du Monténégro en tant que 192^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

L'ONU fait face à des tâches considérables. Des progrès remarquables ont déjà été réalisés dans certains domaines de la réforme, tels que la création du Conseil des droits de l'homme, du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et de la Commission de consolidation de la paix. Nous attachons également beaucoup d'importance au lancement de la Stratégie antiterroriste mondiale, qui appelle l'ONU à prendre des mesures supplémentaires pour combattre le terrorisme et à mieux coordonner les efforts en la matière.

L'Estonie est fermement résolue à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde entier. Nous suivons l'évolution de la situation au Moyen-Orient avec inquiétude et compassion. Les événements récents ont une fois de plus démontré qu'en plus de garantir une paix durable, il est nécessaire que la communauté internationale agisse rapidement et verse de généreuses contributions pour résoudre les crises humanitaires. L'Estonie n'est pas un simple spectateur. Elle répond aux besoins les plus urgents de la population libanaise et aide le peuple iraquien à reconstruire son pays.

L'Estonie continue d'appuyer activement l'ONU dans ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité, tout comme elle appuie le rôle important de l'Organisation en matière de développement

international. Nous restons convaincus que l'ONU est une réponse aux menaces et divisions mondiales, tant actuelles qu'à venir. Étant donné que nous souscrivons pleinement à la déclaration détaillée qu'a prononcée la Présidente de la Finlande au nom de l'Union européenne, je me contenterai de souligner brièvement certains aspects du partenariat mondial auquel nous accordons beaucoup de valeur.

L'un des principaux buts des objectifs du Millénaire pour le développement consiste à établir un partenariat mondial pour le développement, ce qui suppose une volonté solide de veiller à la bonne gouvernance et au fonctionnement efficace des institutions démocratiques, de même qu'un respect intégral des droits de l'homme et de l'état de droit pour assurer la durabilité des efforts. Comme le souligne le Document final du Sommet mondial de 2005, aucun pays ne peut relever seul les défis complexes d'aujourd'hui. Si toutes les nations sont responsables en premier lieu de leur propre développement, leurs efforts individuels doivent être appuyés par des actions et des programmes mondiaux concrets. La notion de partenariat est vraiment au cœur de tout ce que nous faisons.

Il convient d'entreprendre de toute urgence une action globale conjointe lorsqu'une catastrophe frappe un pays ou une région entière. Pour que la communauté internationale puisse réagir vite et bien, elle doit pouvoir compter sur un système mondial de secours en cas de catastrophe qui soit bien coordonné et qui dispose des ressources nécessaires. L'Estonie accorde une priorité croissante à la coordination mondiale de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, et juge important de renforcer encore les capacités d'intervention des Nations Unies dans le domaine humanitaire. La première année de fonctionnement du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a permis d'avancer de façon prometteuse vers un système humanitaire international plus réactif, même s'il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes résolus à accroître encore notre contribution financière à l'aide humanitaire fournie par le système des Nations Unies en cas de catastrophe.

À cet égard, il importe de veiller à ce que les secours en cas de catastrophe et toutes les autres activités de développement donnent toujours la préférence à des solutions durables sur le plan environnemental. Préserver l'environnement est une tâche urgente et de longue haleine à la fois qui exige une action conjointe. L'Estonie attache une grande

importance à la coordination et à la cohérence des activités dans ce domaine. Elle appuie donc la création d'un cadre institutionnel plus cohérent au sein de l'ONU.

La réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale n'appelle pas seulement la participation active des gouvernements et des organismes intergouvernementaux; les engagements pris lors des grandes conférences ne peuvent pas être mis en œuvre sans une coopération avec les institutions locales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. L'expérience montre clairement que ces dernières ont un rôle crucial à jouer dans l'amélioration de la coopération pour le développement. Dans bien des cas, les institutions de la société civile sont nettement plus efficaces que les institutions de l'État pour nouer des relations de travail dynamiques avec les organisations non gouvernementales des pays partenaires. La coopération avec les organisations non gouvernementales produit des résultats remarquables dans des secteurs tels que le développement durable et les technologies de l'information et de la communication, ou bien encore la gouvernance électronique.

Cela nous amène à un autre aspect de la coopération : mettre les technologies de l'information et de la communication au service des objectifs du Millénaire pour le développement. Comme mon pays enregistre des succès notables dans l'utilisation de nouvelles technologies de ce type, ainsi que dans la mise en œuvre de réformes ambitieuses, nous continuerons d'accroître notre contribution au développement général dans ce domaine.

Il est également nécessaire de revitaliser et de réformer l'ONU. L'Estonie est prête à participer de son mieux à l'élaboration d'une stratégie globale en matière de technologies de l'information et de la communication pour la structure des Nations Unies dans son ensemble. Toutes ces questions – technologies de l'information, développement durable et secours humanitaire et d'urgence – figurent aussi à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, qui sera présidée, à sa soixante et unième session, par le Représentant permanent de l'Estonie. Dans ce cadre, nous ferons de notre mieux pour assurer comme il se doit la promotion des thèmes que j'ai mentionnés – mais aussi, bien évidemment, de tous les autres points cruciaux qui intéressent la Commission.

Nous devons rester fermement attachés au respect de l'état de droit, ainsi que de nos droits et de notre

dignité en tant qu'êtres humains. En effet, si nous voulons que les droits de l'homme soient l'un des trois piliers sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies, aux côtés de la sécurité et du développement, il est essentiel d'appliquer à la fois la lettre et l'esprit de la résolution 60/251. Nous attendons du Conseil des droits de l'homme qu'il se renforce et fasse autorité, et nous souhaitons que les questions liées aux droits de l'homme soient traitées sur un pied d'égalité avec les autres grands problèmes qui figurent à l'ordre du jour de l'ONU. Cette première année d'existence est pour le Conseil des droits de l'homme celle de la transition et du renforcement des capacités. La vision de l'Estonie comprend la création d'un organe opérationnel assorti de procédures spéciales et d'un nouveau mécanisme efficace et universel chargé d'assurer le suivi individuel des pays, avec les organisations non gouvernementales comme partenaires essentiels.

Nous devons également nous assurer que les droits des peuples autochtones font partie intégrante des droits de l'homme et qu'ils continuent de faire l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil des droits de l'homme. L'adoption du projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones au cours de la présente session revêt une grande importance pour les millions de peuples autochtones du monde entier. Il est crucial que ce texte soit adopté cette année par l'Assemblée générale en séance plénière. Sa mise en œuvre pourrait constituer un progrès majeur vers l'élimination des violations des droits de l'homme à grande échelle dont sont victimes de nombreux peuples autochtones. Le Conseil des droits de l'homme pourrait aussi servir de cadre à un dialogue entre les représentants des peuples autochtones, les États et un Rapporteur spécial pour discuter des thèmes abordés dans la Déclaration.

Le projet de convention sur les disparitions forcées – phénomène récurrent qu'il est impératif de combattre – est un autre nouvel instrument que l'Assemblée générale doit adopter et que les États doivent mettre en œuvre au plus vite. Il est essentiel qu'il soit adopté à la présente session afin que les États puissent commencer à le signer et à le ratifier dès le début de l'année prochaine à Paris.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont aussi pour but de promouvoir l'égalité des sexes et d'offrir davantage d'autonomie aux femmes du monde entier. Cela concerne bien sûr les Nations Unies. L'Estonie partage la vision selon laquelle le rôle des femmes au sein du système de décision de l'ONU doit être accentué. Puisque

l'Assemblée générale doit désigner cette année le prochain Secrétaire général, nous encourageons M^{me} Vaira Vike-Freiberga à se porter candidate. Ainsi, la Présidente de la Lituanie pourrait être la première femme à la tête de l'ONU, en 60 ans d'existence de l'Organisation. Notre engagement doit se refléter dans nos décisions. Le moment est venu de voir davantage de représentants d'Europe centrale et orientale accéder à des postes de rang élevé à l'ONU. Je pense que nous sommes prêts à écrire une page de l'histoire.

Avant d'en terminer, je souhaite exprimer au Secrétaire général, M. Kofi Annan, mon plus profond respect. Nous apprécions son dévouement et la détermination personnelle qu'il a mise à relever les défis gigantesques du XXI^e siècle et à donner forme à notre avenir commun. Pendant près de 10 ans, il a porté haut les valeurs universelles de l'humanité et c'est avec une réelle hauteur de vues qu'il a dirigé l'Organisation.

La séance est levée à 13 h 10.